

## Les forces argentines se rendent

■ Les combats ont cessé aux îles Malouines

LONDRES (AFP) — Les combats ont cessé aux Malouines et des conversations sont en cours sur une reddition complète des forces argentines.

Le premier ministre britannique Margaret Thatcher a annoncé devant une salle des Communes bondée, accueillant sa déclaration avec des cris de soulagement et d'approbation, que «des conversations sont maintenant en cours entre le commandant-en-chef argentin, le général Menendez, et le général Water, commandant-en-chef adjoint des forces britanniques, sur une reddition des forces

argentines installées sur les îles ouest et est des Falklands».

Devant l'avance des forces britanniques, de nombreux soldats argentins ont agité des drapeaux blancs à Port-Stanley et jeté leurs armes, a affirmé Mme Thatcher. Les forces britanniques ont l'ordre de ne tirer qu'en cas de légitime défense.

Le premier ministre a ajouté qu'il ferait une autre déclaration aujourd'hui aux Communes.

Ces conversations auraient commencé à 15 heures hier. Elles ont suivi une offensive de trois jours des forces britanni-

■ Stupeur et consternation à Buenos Aires

ques, qui, a-t-on indiqué de source autorisée à Londres, auraient «mis en déroute» les Argentins.

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier fusiliers marins et parachutistes britanniques s'emparèrent de trois hauteurs enneigées à l'ouest de Port-Stanley; les monts London, Harriet et les collines de Two Sisters. Ces combats auraient fait une vingtaine de morts côté britannique. Depuis le début de la campagne des Malouines, celles-ci ont eu plus de 220 tués.

Dimanche et lundi, nouvelle percée à quelque km de la capitale: les monts

Tumbledown et Williams, au sud-ouest de Stanley, et les collines de Wireless Ridge, au nord-ouest, étaient capturées à leur tour. La garnison argentine était acclivée à la mer.

Les Argentins auraient alors fui dans les rues désertes de la capitale, envahie le 2 avril dernier, poursuivis par plus de 6.000 soldats britanniques, toujours selon ces sources autorisées.

Pour l'heure, aucun cessez-le-feu formel n'a encore été signé, a-t-on pris soin de souligner au ministère de la Défense à Londres. Les négociations sont en cours,

■ Mme Thatcher triomphe aux Communes

les deux généraux ayant convenu de maintenir provisoirement leurs troupes sur leurs positions actuelles. Des arrangements plus formels et précis devraient intervenir dès ce matin, lorsque le jour se lèvera.

Les pourparlers entre militaires des deux camps porteraient sur trois points, selon le ministère de la Défense:

- conclusion d'un cessez-le-feu formel.
- désarmement des forces argentines.
- modalités de l'évaluation de ces forces.

Le premier ministre britannique, Mme

Margaret Thatcher, devait s'entretenir directement par téléphone au cours de la nuit avec le général John Waters, qui a discuté avec les Argentins des termes du cessez-le-feu, indiquant-on de bonne source hier soir à Londres.

«Le fait principal est que les combats se sont arrêtés maintenant», a-t-on indiqué de source autorisée au sujet de la conclusion d'un accord sur le cessez-le-feu. «Il y a un cessez-le-feu et comme il fait nuit maintenant aux Malouines, nos hommes vont recevoir l'ordre de rester là

## 63% des médecins votent la grève générale

par Marie Laurier

Les 5.500 médecins omnipraticiens du Québec iront en grève cette semaine. Ils ont donné le feu vert à leurs dirigeants syndicaux pour recourir à ce moyen de pression, dans une proportion de 62,9%. Et le résultat du vote est incomplet mais «significatif».

La date du déclenchement de «cet arrêt de travail illimité sous réserve seulement de la fourniture des soins essentiels» selon le libellé du bulletin que les médecins généralistes devaient signer, devrait être communiquée aujourd'hui, au plus tard demain.

Le compte à rebours de 48 heures a commencé hier et les dirigeants de la FMOQ consacrent présentement leurs énergies à s'assurer de la collaboration de chacune des 19 associations régionales pour organiser le système de dispensation des soins essentiels et urgents partout au Québec. Ces soins toucheront ceux qui sont «immédiatement requis par un patient» et ils seront dispensés dans les CLSC, quelques cliniques désignées, les centres hospitaliers de courte durée, les centres d'accueil de soins prolongés ou une liste de garde sera dressée.

Ainsi, le bel optimisme qui se dégageait vendredi à l'issue de la grève d'une journée à laquelle ont participé 1.800 généralistes réunis à Québec et à Montréal n'aura donc été qu'un sursis. On nous apprenait alors que le gouvernement avait enfin accepté de discuter exclusivement du dossier prioritaire de la rémunération rétroactive des médecins généralistes pour l'année écoulée et du traitement des médecins en régions éloignées. Ce que les deux parties devaient faire hier au cours d'une séance de négociation dans la métropole.

Le plan de contestation épuisé laissait une inconnue, soit le recours au débrayage généralisé. Et le Dr Clément Richer, président de la FMOQ, a annoncé que «même si les négociations progressaient aujourd'hui (hier), les médecins iront en grève.» «Seule la certitude absolue d'une entente dûment signée pourrait empêcher la grève», a-t-il clairement répété.

Tout en se disant «sensible» à l'opinion publique, le Dr Richer a rétorqué que c'est justement par souci de préserver la société d'une médecine de moindre qualité que les généralistes ont entrepris ces derniers mois une contestation en escalade.

«Je ne peux plus me fier à la parole de M. Johnson» (ministre des Affaires sociales), a commenté le chef syndical en rappelant qu'au moment de prendre la relève de feu le Dr Gérard Hamel à la tête de la FMOQ, il avait promis de ne plus tolérer «que la profession médicale soit traitée de façon marginale et soumise à des règles édictées par des technocrates et des profanes en la matière».

Reaffirmant sa «froide détermination» de remplir un mandat approuvé par ses membres, le Dr Richer ne se dit nullement troublé ni humilié de se faire comparer à un leader d'un syndicat de la CSN par exemple. Il s'est plutôt employé à démontrer que les médecins sont excédés et résolus à gagner ce duel de titans qui accorderait aux généralistes des honoraires conformes à leur rang et leur statut social. Tous les moyens «civilisés» de pression ont été épuisés, a répété le Dr Richer. Il a précisé que la grève aussi sera civilisée puisqu'elle assurera les soins es-

Voir page 14: Médecins

## Des manifestants font le siège de l'ONU: 1.700 arrestations



Face à l'édifice des Nations-unies à New-York, des manifestants pour le désarmement, bien encadrés par des policiers, ont fait les morts, hier devant la mission des États-Unis à l'ONU. Plusieurs autres missions ont également été bloquées par d'autres manifestants. (Photolaser AP)

NEW YORK (d'après AFP-Reuter et AP) — Le siège des Nations-unies à New York a pris l'aspect d'un camp retranché hier au début de la deuxième semaine de la session spéciale de l'ONU sur le désarmement, qui doit être marquée par l'intervention du ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, et par celle du président des États-Unis, M. Ronald Reagan.

Choissant la désobéissance civile, contrairement aux participants de la marche pacifique anti-nucléaire qui a réuni quelque 700.000 personnes samedi dans les rues de New York et à Central Park, plusieurs milliers de manifestants sont passés à l'action en faisant le siège des représentants à l'ONU des cinq puissances nucléaires — États-Unis, URSS, France, Grande-Bretagne et Chine — pour réclamer un désarmement général.

En milieu de matinée, alors que le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt prenait le premier la parole devant l'assemblée générale, les forces de l'ordre, qui avaient pris position avant l'aube devant les cinq missions, avaient déjà procédé à plus de 1.700 arrestations.

Les organisateurs de ces nouvelles manifestations attendaient lundi quelque 10.000 personnes. En fin de matinée, on ne signalait aucun incident sérieux, bien qu'à plusieurs reprises des manifestants aient tenté de déborder les cordons policiers.

Depuis l'ouverture de la deuxième session spéciale de l'ONU sur le désarmement, il y a une semaine, les protestations anti-nucléaires se sont succédées à New York.

L'émergence aux États-Unis d'un puissant mouvement en faveur du désarmement, mené par les Églises et réunissant les classes les plus diverses de la société, constitue un phénomène nouveau, dont, selon les observateurs, M. Reagan devra certainement tenir compte comme des pressions de ses alliés.

Selon les milieux officiels américains, le président Reagan proposera jeudi à l'URSS plusieurs mesures de confiance, telles que l'information préalable et réciproque avant tout exercice nucléaire et la modernisation du fameux «téléphone rouge». M. Reagan a promis de faire de la capitale libanaise un «nouveau Stalingrad» si les forces israéliennes entraînaient Beyrouth. À la tombée de la nuit les canons étaient silencieux.

L'Union soviétique a donné ainsi un sérieux coup de semonce à Israël et Washington en les menaçant d'une intervention directe au Liban, estimant les milieux diplomatiques à Moscou.

Dans une déclaration d'une particulière dureté diffusée par l'agence Tass, le gouvernement soviétique prévient qu'il prend parti pour les Arabes «non pas ver-

## Pas de changement dans la politique macro-économique, déclare Trudeau

■ Le dollar continue de glisser: 78.55 cents

par Claude Turcotte

OTTAWA — Même si, à 78,55 cents, US le dollar canadien n'a jamais été aussi bas et en dépit des attaques nourries de l'opposition à l'occasion du retour du premier ministre aux Communes, le gouvernement canadien n'a «aucunement l'intention de modifier sa politique macro-économique».

Une semaine après M. Allan MacEachen, le chef du gouvernement, M. Pierre Trudeau, a confirmé très clairement qu'il n'est pas question de changer les grandes orientations économiques du pays, se conformant en cela aux positions prises par tous les participants du Sommet de Versailles, a précisé le premier ministre.

Répondant au leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, qui incitait le gouvernement à baisser les impôts pour les citoyens à revenus faibles et moyens, M. Trudeau a pris un plaisir évident à citer l'évolution récente du gouvernement français socialiste de M. François Mitterrand.

«Hier le gouvernement français qui suivait des politiques expansionnistes lesquelles ont eu de si mauvais résultats maintenant que la France a volontairement dévalué sa monnaie et adopté des mesures d'austérité. Est-ce que le gouvernement du Parti libéral du Canada sera aussi austère que celui du président Mitterrand? Je ne sais pas; le député jugera lui-même», a déclaré M. Trudeau.

Quant à la valeur du dollar canadien, qui a continué de dégringoler hier pour clôturer à 78,55 cents, US alors qu'elle était de 79,21 cents vendredi soir, M. Trudeau ne semble pas s'alarmer outre mesure.

Tout à fait dans la ligne des déclarations officielles de la semaine dernière, le

premier ministre a déclaré que le dollar canadien perd de la valeur uniquement par rapport au dollar américain.

«Si vous comparez le dollar à d'autres devises, a répondu M. Trudeau au chef conservateur, M. Joe Clark, vous allez constater que le dollar canadien a pris de la force. Par exemple, la semaine dernière le dollar canadien a perdu 1,4% par rapport au dollar américain; le yen japonais a baissé de 2,2%; le mark a tombé de 1,7%; le franc suisse, 2%; le franc français, 7,3% et la lire, 3%.

Voir page 14: Trudeau

## CTCUM: les parties convoquées à Québec

par Paule des Rivières

Le conflit dans le transport en commun à Montréal s'envenime. Et les deux parties sont incapables de s'entendre pour desservir les handicapés, même si elles affirment toutes deux avoir l'appui de l'Association qui représente les usagers handicapés.

Aujourd'hui, les autobus fonctionnent mais les 600.000 usagers du transport en commun seront privés de métro, puisque la Fraternité des 4.200 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro poursuivront leurs moyens de pression au moins jusqu'à jeudi, jour où les dirigeants se réuniront.

Les deux parties en cause dans cette grève ne se sont pas rencontrées au cours des derniers jours et le ministère du Travail les a convoquées ce matin. À Québec, le gouvernement pourrait nommer un médiateur dont les pouvoirs d'intervention seraient un peu plus grands que ceux des conciliateurs actuels.

Les autorités de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) ont d'autre part confirmé hier qu'elles avaient mis à pied 85 chauffeurs et 45 pointeurs, «parce que l'achalandage est réduit de 28% à 30% avec les grèves».

Ce geste n'a rien fait pour rapprocher les parties dont les positions sur le cœur du litige, soit l'embauche d'employés surnuméraires à temps partiel, demeurent

Voir page 14: CTCUM

## Moscou se fâche alors que l'étau israélien se resserre sur Beyrouth

(D'après AP, AFP et Reuter) — Une semaine après le déclenchement de son offensive, Israël a resserré hier son étau sur les positions palestiniennes de Beyrouth-Ouest mais a reçu un ferme avertissement de Moscou qui précise que ses intérêts dans la région sont menacés et qui réclame le retrait des forces israéliennes du Liban.

L'armée israélienne a fait sa jonction hier avec les milices chrétiennes, coupant du reste du pays Beyrouth où, selon les estimations israéliennes, 5 à 6.000 Palestiniens sont encerclés.

Les Israéliens ont néanmoins réaffirmé qu'ils n'avaient pas l'intention d'investir

Beyrouth.

Pour sa part, le président libanais Elias Sarkis a réuni les dirigeants des principales factions politiques et religieuses au sein d'un «conseil de salut national». Mais le chef de file de la gauche musulmane libanaise, M. Walid Joumblatt, a contesté la représentativité de ce comité, dont la réunion a été ajournée sine die.

Le chef de l'OLP Yasser Arafat a déclaré qu'il ne se rendrait pas. «Il n'y a aucun pouvoir sur terre qui puisse nous forcer à déposer nos armes», a dit M. Arafat au cours de la tournée des positions palestiniennes qu'il a effectuée dans Beyrouth hier apparemment pour dissiper les ru-

meurs affirmant qu'il avait fui en Syrie.

De son côté, le chef du FPLP, M. George Habache a promis de faire de la capitale libanaise un «nouveau Stalingrad» si les forces israéliennes entraînaient Beyrouth. À la tombée de la nuit les canons étaient silencieux.

L'Union soviétique a donné ainsi un sérieux coup de semonce à Israël et Washington en les menaçant d'une intervention directe au Liban, estimant les milieux diplomatiques à Moscou.

Dans une déclaration d'une particulière dureté diffusée par l'agence Tass, le gouvernement soviétique prévient qu'il prend parti pour les Arabes «non pas ver-

blement, mais dans les actes». Mais encore et surtout, il prévient les dirigeants d'Israël que «Le Proche-Orient est une région située à proximité des frontières méridionales de l'Union soviétique et que les événements dans cette région ne manquent pas de toucher les intérêts de l'URSS».

De toute évidence, les dirigeants du Kremlin ont jugé opportun de se départir de la prudence qu'ils observaient depuis l'entrée des forces israéliennes au Liban, pour tenter d'éviter un «dérapage», qui, en plus de mettre à mal leurs alliés, risquerait de les discréditer à leurs yeux.

Voir page 14: Moscou

## Israël: de la contradiction au mystère

### 1) L'obsession des frontières

par Jean-Pierre Proulx

Jean-Pierre Proulx a effectué en mars dernier une visite d'une huitaine de jours en Israël à l'invitation du Comité Québec-Israël.

Car jusqu'à la semaine dernière, ils pouvaient y apercevoir l'objet de cette peur. Il se dressait là, à quatre ou cinq kilomètres sur un cap rocheux haut de 600 mètres. Il s'appelle Beaufort, la célèbre

forteresse construite en 1135 pour contrôler la passe menant à la vallée de Bekaa puis à Damas.

Les forces palestiniennes de l'OLP s'y étaient installées depuis cinq ou six ans. De là-haut, ils observaient la Haute-Galilée. Ils y avaient aussi amené des obus, des roquettes, peut-être même des missiles. Même si depuis le cessez-le-feu de juillet dernier, pas un obus n'avait été tiré à partir de là, les Israéliens ne pouvaient plus supporter la pensée même que des canons étaient braqués sur les villages de la vallée. Ils ont pris la forteresse. Puis ils ont continué leur route vers le nord jusqu'aux portes de Bey-

routh...

Au moment où l'armée israélienne a franchi la frontière le dimanche 6 mai, Métula était donc une sorte de sanctuaire. Chaque jour, des autobus y déversaient des centaines de visiteurs. Beaucoup de touristes, certes, mais aussi des enfants du pays.

Chacun pouvait monter sur un petit belvédère fleuri pour toucher la pierre célébrant l'amitié avec le voisin libanais et observer là-haut à Beaufort les Palestiniens qui les observaient à leur tour. Ce rite accompli, on se rendait ensuite à la petite boutique aux souvenirs comme on

Voir page 14: Israël

Restaurant  
**Bulch Bouchard**

Table d'hôte  
tous les soirs jusqu'à 23h.  
incluant comptoir de salades  
à partir de \$8.50  
Rôti de bœuf au jus \$10.95

Maintenant ouvert  
les dimanches  
et jours fériés  
de 16h. à 23h.30

— grillades  
et fruits de mer  
de grande réputation  
salle de réception

881 de Maisonneuve, Est, tél.: 527-122\*

**Menara**

Une aventure dans la cuisine traditionnelle marocaine

Spectacle de danse orientale  
"Happy hour" à partir de 16h.  
Menu après théâtre  
256 est, St-Paul, Vieux-Montréal,  
861-1989

Une représentation faible qui va en diminuant, déplore Scowen

# «Discrimination délibérée» contre les anglophones dans les organismes publics?

par Clément Trudel

QUÉBEC — Le gouvernement Lévesque fait preuve de «discrimination délibérée» à l'égard des anglophones, qui n'occupent plus que 4% des sièges aux conseils d'administration des organismes publics, contre 5,5% il y a deux ans.

C'est ce qu'a déclaré hier en conférence de presse M. Reed Scowen, député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, en citant des statistiques du Service de recherche de l'Assemblée nationale.

Cette année, a-t-il précisé, les anglophones ne détiennent que 48 des 1.125 sièges aux conseils d'administration des 120 régions et organismes du gouvernement québécois. En 1980, ils en détenaient 60 sur

1.082.

Le député a déclaré faire a priori confiance au CIPACC Comité d'implantation du plan d'action pour les communautés culturelles (CIPACC) mis sur pied en octobre 1981 et présidé par un ancien député conservateur à Ottawa, M. Egan Chambers, pour indiquer, d'ici à octobre, des éléments concrets de solution au problème. Sinon, a-t-il ajouté, il faudra peut-être confier à un organisme faisant directement rapport à l'Assemblée nationale le soin d'apporter les correctifs nécessaires.

Déjà, en novembre 1979 et en juin 1980, M. Scowen avait soulevé la nécessité d'une meilleure participation des anglophones aux divers paliers de la fonction publique. «M. Lévesque, qui a pris connais-



M. Reed Scowen, député libéral de Notre-Dame-de-Grâce.

sance du rapport de 1980, devrait réagir, cette fois» vu que la situation se détériore. M. Scowen ne voit pas un horizon plus dégagé du côté de la fonction publique où, sur 1975 anglophones et allophones, ne seraient inscrits que 521 anglophones (fonctionnaires dont l'anglais est la langue maternelle).

Les propos tenus hier en conférence de presse n'engagent que M. Scowen. Il s'interroge notamment sur le fait qu'aucun anglophone ne serait intéressé à siéger à la Commission des biens culturels, à Hydro-Québec, à Radio-Québec, etc. N'y a-t-il pas là un indice que le gouvernement Lévesque, qui procède à une journée de nominations chaque mois (par arrêts en conseil), ne contacte pas suffi-

samment d'anglophones, malgré ses énoncés de principe? a demandé le porte-parole de l'opposition.

Les chiffres cités par M. Scowen constitueraient, selon lui, «un indice clair des véritables intentions du gouvernement et de son désir de résoudre les problèmes de la sous-représentation des anglophones dans le secteur public du Québec». En deux ans, déclare le député, «le gouvernement Lévesque n'a même pas fait l'effort minimal qui aurait été nécessaire pour maintenir la représentation des anglophones au sein de ses régions à son niveau pitoyable de 1980».

Des 120 organismes et régions recensés, seulement 30 ont une présence d'anglophones à leur conseil d'adminis-

tration. Depuis deux ans, la Justice, les Transports, ainsi que Loisirs, Chasse et Pêche sont les trois seuls ministères à avoir augmenté leur part d'anglophones à des postes d'importance.

La diminution des anglophones est surtout sensible aux Affaires culturelles, aux Affaires intergouvernementales, aux Affaires sociales, aux Communications, au Conseil exécutif, à l'Énergie, à la Fonction publique, à l'Industrie, au Travail et aux Institutions financières. Un référendum interne au PQ a confirmé le respect que M. Lévesque porte à la communauté anglophone et «il (M. Lévesque), aurait... une excellente occasion de manifester qu'il était sincère», a conclu M. Scowen.

## en bref...

### ■ Le bénévolat reconnu

Quelque 500 organismes bénévoles du Québec bénéficieront, de la part du ministère québécois des Affaires sociales, de subventions totalisant \$7,4 millions au cours du prochain exercice financier, soit une augmentation de 88%. En annonçant la nouvelle hier dans la métropole, le titulaire du MAS, M. Pierre-Marc Johnson, a dit: «Dans une période difficile économiquement, et d'autant plus génératrice de violence familiale, de délinquance, d'alcoolisme et de toxicomanie, les maisons de jeunes et les centres d'accueil pour femmes en difficulté ou victimes de viol ont démontré leur grande utilité. Ils offrent la spontanéité, la solidarité, la pertinence et la chaleur humaine caractéristiques de l'approche bénévole.»

### ■ Déversement d'acide

RIMOUSKI (d'après PC) — Les spécialistes d'Urgence-Environnement s'affairaient hier à la construction d'un barrage de fortune dans l'espoir d'éviter une catastrophe écologique majeure, à la suite du déversement accidentel de 3.600 tonnes d'acide sulfurique à proximité de la rivière York, riche en saumon. Le déversement est survenu entre les 5 et 6 juin aux installations de la Gaspé Copper Mines, à Murdochville, à la suite du bris d'une conduite, mais n'a été rapporté qu'en fin de semaine. On tente actuellement de neutraliser l'acide à l'aide de chaux.

### ■ Contre la fusion

QUÉBEC (d'après PC) — C'est dans le calme absolu que les libéraux ont poursuivi, hier matin, leur opposition systématique, en commission parlementaire, à l'adoption du projet de loi 37 visant à fusionner les villes de Baie-Comeau et de Hauterive. Vendredi dernier, la discussion avait été suspendue après qu'un groupe de fiers-à-bras eut menacé de faire un mauvais parti au ministre-député de Saguenay, M. Lucien Lessard. Des mesures spéciales de sécurité avaient été prises hier pour que les travaux de la commission puissent se dérouler normalement, dont la présence de nombreux constables de l'Assemblée nationale et d'agents de la SQ en civil.

### ■ Traiteurs en colère

TORONTO (d'après PC) — La circulation dans le centre-ville de Toronto a été réduite au pas de tortue, hier matin à l'heure de pointe, quand des centaines de camionnettes de traiteurs se sont lentement dirigées vers Queen's Park pour protester contre l'élargissement de la taxe de vente aux bonbons, au café et aux repas légers, laquelle a été haussée à 7% pour engorger les repas de moins de \$6 jusqu'alors exemptés, et à des articles tels que le café, les friandises et les sandwiches. Les traiteurs refusent d'être des percepteurs du fisc non rétribués et affirment que cette taxe les conduira à la faillite.

### ■ Un voyage de \$22,000

QUÉBEC (d'après PC) — Trois dirigeants de la Commission de santé et de sécurité du travail du Québec — le président Robert Sauvé, le vice-président Lionel Bernier et Mme Nicole Kerjean — ont effectué au coût de \$22.000 l'automne dernier un voyage de trois semaines en Australie et en Nouvelle-Zélande, a révélé hier à l'Assemblée nationale le député libéral de Sainte-Anne, M. Maximilien Polak. Ce dernier a expliqué que le séjour des trois fonctionnaires de la CSST aurait duré du 18 novembre au 7 décembre, mais il voulait savoir l'objet du voyage, le coût de transport, les frais de séjour, et s'il y avait eu d'autres voyages du genre depuis 1979.

### ■ M. Trudeau vers l'ouest

OTTAWA (d'après PC) — Le cabinet du premier ministre a fait savoir, hier, que M. Trudeau s'envolera vers l'Alberta, vendredi, après avoir participé à New York à la session spéciale des Nations unies sur le désarmement mondial. À Banff, il prendra probablement la parole au congrès d'orientation des libéraux de l'Ouest et retournera à Ottawa samedi. Les libéraux ont perdu les derniers sièges qu'ils possédaient à l'ouest du Manitoba (fédéraux, provinciaux ou territoriaux), à l'occasion de la dernière élection au Yukon.

## LaSalle et Fox: la venue du PQ à Ottawa divisera l'opposition

OTTAWA (PC) — La décision du conseil national du Parti québécois de s'engager sur la scène fédérale au cours des prochaines élections a provoqué des réactions diverses hier sur la colline parlementaire à Ottawa, où la plupart s'accordent toutefois à dire qu'il s'ensuivrait une division du vote de l'opposition contre les libéraux.

C'est le seul député conservateur du Québec, M. Roch La Salle, qui s'est opposé avec le plus de virulence à la récente décision du Parti québécois, disant qu'elle ne contribuerait qu'à semer la division dans les forces d'opposition aux libéraux.

«Le danger, c'est que la venue des péquistes fasse rire les libéraux qui ne veulent que diviser l'opposition», a dit M. La Salle.

Par contre, le ministre des Communications, M. Francis Fox, a lancé:

«Qu'ils viennent, c'est une excellente idée».

«C'est le début de la fin pour les péquistes», a-t-il ajouté, expliquant que les troupes du premier ministre Lévesque ne pourraient faire oublier à la population qu'ils ne cherchent qu'à paralyser le système fédéral. M. Fox estime lui aussi que la venue du PQ sur la scène fédérale ne contribuera qu'à diviser les votes d'opposition au Québec.

Le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, quant à lui, a refusé de commenter la question dans le détail, soulignant que les assises du conseil national du PQ devraient reprendre la discussion en octobre. «Nous avons décidé de présenter des candidats partout au pays, et nous sommes le seul parti capable de permettre aux Québécois de faire partie d'un gouvernement majoritaire», a dit M. Clark.

Quant au chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, il a refusé de commenter la décision du conseil national du Parti québécois, disant préférer attendre plus de précisions sur l'engagement électoral du PQ.

Des députés libéraux, MM. Louis Duclos et Pierre Deniger, pour leur part, affirment que dans l'arène électorale, le Parti libéral a un avantage marqué sur le PQ, soit qu'il offre aux Québécois la possibilité de voter pour un parti pouvant former un gouvernement.

M. Claude Tessier, député de Mégantic-Compton-Stanstead, estime quant à lui que la décision du PQ pourrait conduire le premier ministre Trudeau à prendre la décision de demeurer à la tête du Parti libéral du Canada pour une prochaine élection.

## Casinos: Parizeau n'est pas branché

QUÉBEC — Le ministre des Finances n'est pas encore branché quant à l'implantation de casinos au Québec.

Même si la question est à l'étude depuis fort longtemps, M. Jacques Parizeau estime qu'il n'est pas facile de faire l'adéquation entre les avantages des casinos pour l'industrie touristique et les problèmes de surveillance policière extrêmement sérieux que les casinos entraînent, surtout en Amérique du Nord.

C'est ce que le ministre a fait savoir hier, à l'Assemblée nationale, au député libéral de Viger, M. Cosmo Maciocia. Au nom du PLQ, le député s'est prononcé la semaine dernière contre la venue de casinos au Québec.

Le comité ministériel permanent du développement économique s'est réuni la se-

maine dernière pour prendre connaissance des dernières études sur le sujet, et pour transmettre une recommandation au conseil des ministres. Mais M. Parizeau refuse de faire connaître les conclusions du comité et les documents sur lesquels il s'est basé.

M. Maciocia a par contre été plus chanceux quand il a demandé au ministre ce qu'il pensait personnellement du projet qui, on le sait, est préconisé par le ministre du Revenu, M. Raynald Fréchette.

M. Parizeau reconnaît volontiers que les casinos pourraient aider l'industrie touristique du Québec. Si ce sont des casinos administrés par l'État, il n'y voit guère d'intérêt pour le trésor public.

Selon le ministre, les revenus que le gouvernement en tirerait ne constituent pas un élément majeur. «Ce que nous avons à déterminer, c'est une aide à l'industrie touristique et, d'autre part, des problèmes de surveillance sur le plan de l'ordre et des bonnes moeurs». C'est la raison pour laquelle la décision tarde, confie M. Parizeau, «et on reconnaît que des gens de bonne volonté puissent avoir une certaine difficulté à trancher dans un débat comme celui-là».

M. Parizeau conclut que le conseil des ministres prendra le temps qu'il faut pour trancher. «L'intérêt public sera peut-être mieux servi justement par le fait qu'on essaiera d'établir une sorte d'équilibre entre deux choses qui, à première vue, paraissent relativement contradictoires».

ment que les comportements des acteurs de la scène constitutionnelle se sont toujours conformés à cette règle quand il s'est agi de modifier les pouvoirs des législatures provinciales.

Aucun des neuf juges de la Cour n'a cru bon de poser quelque question que ce soit à Me Samson pendant son exposé qui a duré tout l'avant-midi.

En après-midi, ce fut au tour de Me Emile Colas, au nom de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), d'intervenir dans le débat.

Selon Me Colas, le gouvernement fédéral a agi de façon unilatérale et illégale en faisant adopter le Canada Act par le Parlement de Westminster.

«Le gouvernement central, en laissant croire au Souverain qu'il avait obtenu le consentement des provinces avant d'adopter sa Résolution, a omis de dire que ce consentement n'était pas légal, ni constitutionnel, mais qu'il avait été donné par des personnes qui n'en avaient pas l'autorité constitutionnelle et de ce fait le fédéral a agi unilatéralement, illégalement, fautive-ment et je dirais même sans aucune légitimité», a déclaré Me Colas.

## Devant la Cour suprême, le Québec s'appuie sur la dualité canadienne

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Le consentement du Québec était requis pour que l'accord constitutionnel du 11 novembre soit valide, a soutenu hier, devant la Cour suprême du Canada, le procureur du gouvernement du Québec, Me Jean Samson.

Le plus haut tribunal du pays débutait hier ses audiences sur le droit de veto du Québec en matière constitutionnelle. Les neuf juges de la Cour sont appelés à décider si le consentement du Québec est nécessaire à l'adoption de la résolution constitutionnelle qui affecte l'autorité législative et le statut ou le rôle de la législature ou du gouvernement du Québec au sein de la fédération canadienne. La Cour doit également décider si l'objection du Québec rend cette résolution anticonstitutionnelle au sens conventionnel.

«Le procureur général du Québec soutient que le con-

sentement du Québec était nécessaire, soit parce que la dualité canadienne oblige le consentement du Québec, soit parce que la règle de l'unanimité s'applique encore», a soutenu Me Samson.

Me Samson a fait valoir que la Cour se devait de répondre aux questions mûries si le gouvernement fédéral soutenait que le dossier était clos.

«La première fois (en septembre), ils ont dit que c'était trop tôt; cette fois ils disent que c'est trop tard», a-t-il lancé.

La dualité, selon le procureur du Québec, n'est pas seulement une question linguistique. Elle est l'ensemble des réalités qui forment une société, c'est-à-dire ses valeurs, son droit, sa religion, etc...

«La dualité est à la base même du fédéralisme canadien et cette dualité est la raison d'être du besoin de consentement du Québec», a-t-il ajouté.

Me Samson a fait valoir que

sans le Québec, il n'y a pas de dualité canadienne et que c'est le Québec tout entier qui était protégé par la constitution de 1867 qui permettait d'établir ses institutions locales propres.

Selon lui, la constitution de 1867 ne réserve pas au Québec le seul droit d'agir comme une minorité au sein des institutions fédérales. Il donne aux francophones un statut de majorité au Québec et sans un tel statut, le Québec n'aurait jamais accepté la Confédération de 1867.

Me Samson a même cité le premier ministre John A. MacDonald qui affirmait que jamais la population du Bas-Canada n'aurait accepté une union législative.

Les précédents, a affirmé Me Samson, montrent tous qu'on a pas procédé à des modifications de la constitution qui affectaient les pouvoirs législatifs du Québec sans son consentement ou sans attendre que ce consentement soit

donné. Si la dualité canadienne n'impliquait pas le consentement du Québec, le gouvernement estime que la règle de la nécessaire unanimité des provinces pour toute modification de leurs pouvoirs existe toujours.

La Cour suprême, en parlant de «consentement appréciable des provinces» lors de son jugement de septembre dernier, ne l'a pas spécifiquement écartée, estiment les procureurs du Québec. «Le principe fédéral est la raison d'être du consentement unanime», a déclaré Me Samson.

Et il a cité à l'appui de sa thèse le livre blanc sur la constitution, publié en 1965 par le gouvernement fédéral et appuyé par chacune des provinces, qui soutenait «que les réalités de la vie nationale ont imposé la règle de l'unanimité et l'expérience depuis la confédération l'a érigée en une règle».

Me Samson soutient égale-

## Bonenfant: les victimes de harcèlement sexuel doivent sortir de leur isolement

Si rien dans la Charte des droits et libertés de la personne ni dans aucune loi du Québec ne sanctionne clairement le harcèlement sexuel comme une conduite discriminatoire ou une offense à l'intégrité physique et à la dignité de la personne humaine, il existe par ailleurs des moyens de le combattre et d'amoin-drir ses effets nocifs sur l'emploi et la santé physique et psychique des travailleuses.

C'est ce qu'a affirmé hier Mme Claire Bonenfant, qui prenait la parole à Québec devant l'Association canadienne de placement universitaire et

collégial. La présidente du Conseil du statut de la femme (CSF) a réclamé que le législateur tienne ses promesses d'améliorer le plus tôt possible la Charte pour y inclure le harcèlement sexuel de façon précise, c'est-à-dire comme motif explicite de discrimination à l'article 10.

Mais en attendant que le gouvernement apporte les amendements annoncés par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, c'est en-

core, a-t-elle dit, par le biais de leurs associations que les femmes sur le marché du travail ont le plus de chances d'être appuyées lorsqu'elles sont

aux prises avec le problème du harcèlement sexuel.

Reconnaissant qu'il est plus facile pour les travailleuses syndiquées d'obtenir de l'appui à l'intérieur de leur milieu de travail, que peuvent faire les autres travailleuses non syndiquées (70% de la main-d'oeuvre féminine — femmes qui travaillent à temps partiel, immigrées, travailleuses saisonnières comme les étudiantes, par exemple)?

L'important, a dit Mme Bonenfant, est de ne pas rester isolées, de tenter d'en parler à des collègues, aux autorités, à sa famille, en d'autres mots, de chercher une solidarité avec d'autres personnes; de monter un dossier avec faits et dates ainsi que tous les élé-

ments susceptibles d'établir la preuve; de ne pas craindre les jugements et de menacer le harceleur de porter plainte.

Bien sûr, les femmes sont le plus souvent les victimes du harcèlement sexuel, mais il arrive aussi très souvent, selon Mme Bonenfant que des hommes se plaignent d'être ainsi agressés.

Une étude menée auprès de 20.000 employés et employées de la fonction publique américaine a révélé que 15% des travailleurs interrogés ont été harcelés sexuellement, contre 42% pour les travailleuses. Cette étude a aussi révélé que sur une période de deux années, une personne sur quatre a été victime de harcèlement sexuel.

**L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE**

RENCONTRER...  
Partager votre vie avec une personne qui saura donner  
«UN VISAGE À VOS RÊVES»



N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON COEUR?

847 rue CHARRIER (métro Sherbrooke)  
Montréal, Qué.  
OUVERT:  
Lund au ven. de 10h à 21h.  
Samedi de 10h à 15h.

Organisme à but non lucratif  
**524-1176**

**super super soldes du 10 au 20 juin printemps**

Chapuis et Dubuc  
1000 avenue P.A. HUBERT  
OULMONT  
272-7704

n'oubliez pas super papa!

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

**7%** 2 ANS payé annuellement  
**7%** 5 ANS payé annuellement

**PLACEMENTS À TERME GARANTI**  
Taux passibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880  
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite Régie de l'assurance-dépôts du Québec • Membre Société d'assurance-dépôts du Canada

**Les nouvelles Saab arrivent...**

Eh oui, les Saab 1982 sont arrivées. Combien de temps resteront-elles chez les Moteurs Décarie, c'est une autre histoire.

Le coût de la nouvelle Saab est plus bas que celui de l'année dernière sur presque tous les modèles. La Saab 900, trois portes, cinq vitesses, est vendue au prix de \$14.500\*, cependant chez les Moteurs Décarie vous payerez encore moins.



La nouvelle Saab est offerte avec une garantie "Supercare" de trois ans sur les principales pièces mécaniques.

Venez voir la Saab 1982 chez les Moteurs Décarie.

\*Comprenant la servo-direction, traction avant et la garantie de 3 ans.

**...et partent vite.**

**Les Moteurs Décarie Inc.**  
55 rue Gince, St-Laurent, Qué. 334-9910



# Qualifiant d'«acrobaties politiques» les réductions proposées par Johnson Les dentistes menacent de se retirer du régime de soins dentaires gratuits

par Marie Laurier

L'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) a dénoncé hier les «acrobaties politiques» du gouvernement qui s'appête à adopter un règlement modifiant considérablement le régime de gratuité de soins den-

taires aux moins de 16 ans. Ces professionnels se disent prêts à recourir à la non-participation au régime si le règlement est adopté tel quel. Selon le Dr Claude Chicoine, président de l'organisme qui regroupe 2.000 membres, le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-

Marc Johnson, fait preuve d'illogisme en sabrant ici et là et arbitrairement certains actes dentaires du programme déjà en place, et cela pour épargner \$30 millions. Le 2 juin dernier, après avoir annoncé que le régime de soins dentaires serait «rationalisé», M. Johnson pu-

bliait dans la Gazette officielle du Québec le règlement modifiant les soins dentaires couverts par le régime d'assurance-maladie du Québec pour les moins de 16 ans. Le ministre entend faire adopter ce règlement au terme du délai de 30 jours requis par la loi, soit le 2 juillet.

En vertu de ces nouvelles dispositions, plusieurs actes dentaires jusqu'ici gratuits pour les moins de 16 ans sont supprimés et la périodicité de certains examens réduite.

Les parents devront jouer à la roulette russe pour comprendre ce charabia, a déclaré le Dr Chicoine en annonçant justement une campagne d'information télévisée proposer au public de jouer à la roue de fortune pour savoir quelles dents seront couvertes et lesquelles ne le seront pas. Cette sensibilisation du public pourrait susciter une pression qui

empêcherait que le règlement ne soit adopté, croit le président du syndicat des dentistes.

«Il est clair, signale le Dr Chicoine, que la confection de ce règlement est un choix politique. Le changement proposé va limiter la dispensation des soins nécessaires, puisqu'il instaure en fait un régime qui ne vaut que pour les moins de neuf ans alors que le gouvernement continue de faire croire qu'il couvre les jeunes jusqu'à 15 ans. Il me semble que la santé dentaire des enfants doit prévaloir sur les acrobaties politiques.»

Le Dr Chicoine propose plutôt de maintenir le régime de soins complets pour les enfants de 13 ans et moins et d'en exclure les 14-15 ans, ce qui représente une clientèle de 200.000 jeunes sur les 1.500.000 enfants de 0 à 15 ans. Selon les calculs de l'ACDQ, le gouvernement pourrait

quand même épargner \$30 millions s'il se rangeait à la proposition des dentistes: \$22.5 millions d'économie pour la clientèle exclue, \$7.5 millions par le jeu du transfert des actes préventifs désormais dévolus à des hygiénistes dentaires.

Les dentistes, qui doivent entreprendre des négociations avec le gouvernement pour le renouvellement de leur entente échue depuis mai 1981, songent sérieusement à renoncer à leur participation au régime de gratuité des soins aux enfants si le règlement est adopté tel quel. S'ils le faisaient, ils imposeraient des honoraires à leurs jeunes patients. Ou plutôt à leurs parents... d'où la certitude exprimée hier par le Dr Chicoine quant au succès de la campagne de sensibilisation télévisée qui est déjà en marche jusqu'au 2 juillet.



On voit ci-dessus, à droite, M. Lucien Laberge, père du jeune André Laberge dont le corps n'avait pas encore été retrouvé hier après-midi. À ses côtés, avec des jumelles, M. Marcel Pilote, un ami. (Photo Jacques Grenier)

## La tragédie de Boucherville: la SQ repêche 2 des 3 corps

Les corps de deux des trois adolescents qui se sont noyés au cours du week-end lors de leur chaloupe d'aluminium a été éperonnée par un puissant canot-automobile, ont été retirés hier matin des eaux du Saint-Laurent. Ce sont des hommes-grenouilles de la Sûreté du Québec qui ont repêché les cadavres de Marc Colette, âgé de 16 ans, et de Stéphane Grégoire, 17 ans, tous deux de Boucherville, en banlieue sud de Montréal. Les recherches se sont poursuivies au cours de la journée afin de retrouver le corps d'André Laberge, 17 ans, le troisième disparu. Entre-temps, la police a poursuivi le ratissement systématique des marins situés sur les deux rives du fleuve dans le but de trouver le canot-automobile de couleur jaune, dont les occupants, deux hommes âgés d'une cinquantaine d'années, ont pris la fuite peu après la collision survenue vers 23 h samedi au large de Boucherville. «Nous avons obtenu une collaboration extraordinaire de tous les corps policiers de la région, des Forces armées canadiennes, de la Garde côtière, de la Gendarmerie Royale du Canada, de la police des

Ports nationaux et de Transports Canada dans nos recherches», a affirmé hier le directeur de la Sûreté municipale de Boucherville, M. Réal Crevier. Un quatrième passager de la chaloupe d'aluminium propulsée par un petit hors-bord de 9 cv s'est tiré indemne de la collision, après avoir été secouru par les occupants du canot-automobile qui, pendant une dizaine de minutes, ont tourné en rond dans les parages de l'accident dans le but de retrouver les autres passagers de la chaloupe. Le canot-automobile était muni d'un projecteur, a indiqué le jeune Alain Rochefort, âgé de 18 ans, dans sa déclaration aux policiers. Après avoir déposé le jeune homme sur le rivage, les deux hommes ont quitté les lieux, en expliquant qu'ils effectueraient d'autres recherches pour retrouver les adolescents disparus. On ne les a pas revus par la suite. Des opérations de recherches ont été amorcées immédiatement par la Garde côtière, des hélicoptères des Forces armées canadiennes munis de puissants projecteurs et des embarcations de plaisance transportant des policiers municipaux de Boucherville.

## Un surveillant délégué à l'UIOVD La FTQ entreprend de démocratiser le secteur du vêtement

par Paule des Rivières

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) enverra sous peu à l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD) un surveillant chargé de «bâtir un syndicat démocratique». C'est ce qu'a annoncé hier le président de la FTQ, M. Louis Laberge, à 100 délégués de la Fédération réunis en conseil général dans un hôtel de la métropole.

Ce geste, avec lequel le président actuel de l'UIOVD s'est dit d'accord, découle d'une enquête de six mois sur le fonctionnement de l'UIOVD, menée par quatre vice-présidents de la FTQ, soit Richard Mercier, Marie Pinsonnauld, Edmond Galant et Claude Ducharme.

Le rapport de ces derniers ne sera cependant pas rendu public et il n'a pas été distribué aux délégués de la FTQ, les dirigeants de la FTQ craignant que les faits qui y sont décrits ne fournissent d'excellentes armes aux syndicats désireux de marauder la FTQ dans le vêtement.

On sait cependant que les constatations du rapport confirment largement les dénégations d'un groupe d'employés regroupés en comité, le Comité d'action des travailleurs du vêtement (CATV), qui demande depuis longtemps la mise en tutelle de ce syndicat, affilié à la centrale américaine AFL-CIO.

En s'engageant à nommer une personne pour surveiller la mise en oeuvre de la restructuration interne du syndicat, la FTQ ne met pas le syndicat en tutelle puisque l'équipe nommée récemment reste en place.

Le surveillant verra notamment à la décentralisation des pouvoirs vers les ateliers et les comités locaux de travail et s'occupera de voir à ce que le choix des permanents syndicaux soit démocratique.

Le mandat du surveillant n'est pas limitatif et il devra

faire rapport régulièrement à la direction de la FTQ. Lorsqu'il aura accompli son travail, on estime à la FTQ que les syndicats seront dotés de structures qui garantiront des consultations minimales, notamment pour faire accepter les projets de convention collective avant la négociation. Cela évitera peut-être que les employés qui travaillent «à la pièce» se retrouvent comme par le passé, avec des réductions de salaires que leurs dirigeants ont sanctionnées. Cela évitera aussi le règlement de griefs en l'absence des intéressés.

La FTQ espère que la situation se sera passablement assainie dans un an, lorsque la convention collective en vigueur expirera. Cette convention touche plus de 10.000 personnes réparties dans 350 ateliers de travail. La plupart soit 70%, sont des femmes.

L'UIOVD représente environ 30% des travailleurs de

l'industrie du vêtement. A la FTQ, plusieurs responsables font remarquer que l'organisation syndicale y est extrêmement ardue, notamment parce que les ateliers disparaissent aussi vite qu'ils sont apparus et parce que le travail à domicile est dispersé.

On s'entend généralement pour dire que l'appartenance à un groupe américain ne facilite pas le rapprochement de la base et des «décideurs» puisqu'une partie du fonds de grève se trouve de l'autre côté de la frontière mais cette affiliation n'est pas considérée comme l'ennemi numéro un.

À l'automne, l'UIOVD tiendra un congrès d'orientation devant lequel le surveillant sera appelé à s'expliquer. Hier, dans les couloirs de l'hôtel où étaient réunis les délégués de la FTQ, on faisait remarquer que les rapports entre le président actuel de l'Union et le surveillant seraient déterminants.

## TRAVAIL

### Entente chez Pêcheurs-Unis

L'usine Pêcheurs-Unis du Québec (PU) à Rivière-au-Renard doit ouvrir ses portes cette semaine tandis que celle de Newport vient de rouvrir après l'entente intervenue en fin de semaine dernière entre la direction de PUQ et les syndicats CNS. Les pêcheurs — coopérateurs ont été privés de ces deux usines pendant cinq semaines de pêches. Les 750 travailleurs d'usine, qui gagnaient en moyenne \$6.15 de l'heure selon la CSN, obtiennent 30 cents de plus la première année et une indexation trimestrielle au coût de la vie la deuxième année du contrat. Sur la santé sécurité et les changements technologiques, des gains auraient été obtenus, selon le président du syndicat de Rivière-au-Renard, M. Hermel Dufresne. Le compromis intervenu permet à Pêcheurs-Unis de poursuivre la négociation avec ses bailleurs de fonds (notamment le mouvement Desjardins et la Société de développement coopératif) pour refinancer une dette de \$4 millions.

### Rien contre les fermetures

Le ministère du Travail vient de confirmer qu'il ne présentera aucun projet de loi sur les fermetures d'usine avant l'automne, même si le ministre du Travail, M. Pierre Marois, s'était engagé à intervenir avant la fin du printemps. Au ministère on n'a pas grand-chose à ajouter sur cette volte-face sinon que l'on considère actuellement les fermetures d'usine et les mises à pied qui s'ensuivent comme une des multiples facettes d'un problème qui a nom chômage. Pendant ce temps, les syndicats continuent de croire que le gouvernement devrait assurer une meilleure protection aux salariés mis à pied et, d'abord, exiger plus d'information sur les compagnies qui, un beau matin, annoncent qu'elles ferment.

### Pour l'amour de SIDBEC

Parce qu'elle est «la colonne vertébrale de notre société industrielle», la sidérurgie d'État SIDBEC doit être relancée et non morcelée, comme le souhaite le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron. C'est en tous cas la position que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) défendra au cours des prochaines semaines, inquiète pour ses 3.500 travailleurs déjà aux prises avec 950 mises à pied. La FTQ demande notamment que le gouvernement modernise les laminoirs de Contrecoeur et manifeste à l'endroit de Sidbec — dont la filiale Normines est déficitaire — la patience qu'il a lorsqu'il parle de la Société Asbestos.

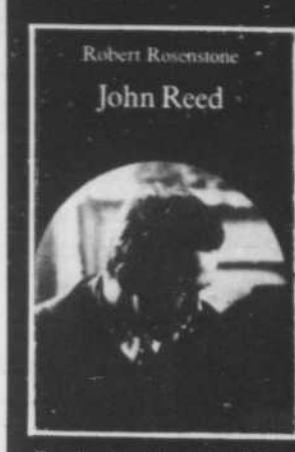
La FTQ et ses métallos estiment par ailleurs que c'est bien davantage l'incurie du gouvernement précédent que celle de la présente équipe qu'il faut blâmer. Quant au changement de direction qui a porté M. Robert De Coster à la tête de Sidbec, ils ne s'en plaignent pas; ils ont trouvé un président «honnête et compréhensif» mais qui n'est pas en mesure de faire beaucoup dans les conditions actuelles.

Par ailleurs, pour mieux tenir le coup, les travailleurs des usines Sidbec de Longueuil et Montréal ont accepté le programme fédéral de travail partagé qui leur donne droit à l'assurance-chômage pour la journée non travaillée et permet d'éviter des mises à pied. À une autre usine, la direction a accepté de verser une avance sur les sommes d'un fonds qui complète le salaire modeste que retirent les employés mis à pied en vertu de l'assurance-chômage. Ce fonds est à sec.

### L'essentiel et le CPQ

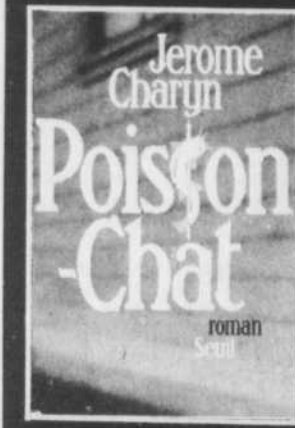
Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est revenu à la charge hier en demandant au gouvernement de retirer son projet de loi 72 sur les services essentiels à maintenir en cas de conflit. Selon l'organisme patronal, ce projet de loi «inutile» constitue un malheureux troc pour mieux faire accepter aux syndicats deux autres projets de loi réduisant leur salaire et modifiant leur régime de retraite. Tel qu'il existe, croit le CPQ, ce projet de loi «indigne» n'assure pas, et de loin, le maintien de services auxquels la population a droit, grève ou pas.

## nouveautés Seuil



**John Reed**  
au cinéma: REDS  
Robert Rosenstone  
Points-Actuels no 51  
\$8.75

Reds, le film de Warren Beatty est tiré de cet ouvrage. De New York à Leningrad, en passant par Mexico, une vie engagée et un amour fou.



**Poisson-chat**  
Jérôme Charyn  
312 pages  
\$19.50

Connaissez-vous ces poissons-chats qui adorent se vautrer dans les eaux boueuses du Bronx et n'ont pas leur pareil pour avaler des boîtes de conserve? Tel est le point de départ de cet «À la recherche du temps perdu» dé-sopilant et peu orthodoxe.



**La terre est si belle...**  
Journal 1876-1978  
Julien Green  
326 pages  
\$19.50

Chaque volume du Journal de Julien Green est à la fidèle ressemblance de l'auteur: libre et sincère. Ce qui le distingue en propre dans la continuité des précédents c'est une plus grande ouverture au monde extérieur.



**Le salon des anges**  
Marie Chaix  
176 pages  
\$15.10

«Je l'ai aimé, tu l'as aimé, nous pouvons aussi nous aimer, y avait-il pensé? Des trois joueurs, un homme et deux femmes, l'un doit perdre et perdra tout.



**Le temps d'un royaume**  
Rose Vincent  
360 pages  
\$18.90

La vie romanesque de Jeanne, humble creole de Pondichery devenue marquise de Duplex et l'histoire, absolument exacte, d'un «royaume» qui marque le temps fort de l'influence française en Inde.



**Je te trouve un peu pâle**  
Récit d'été avec trente fantômes féminins de Federico Fellini  
Fruittero & Lucentini  
360 pages  
\$13.10

Par les auteurs de «La femme du dimanche», une journée de mondains, l'été, en Toscane. Federico Fellini a choisi trente photos de ses films pour juxtaposer ses fantômes aux personnages de ce récit.

En vente chez votre libraire  
Diffusion: Dimedia Inc.

**LOCATION**

**Carrier**

**CLIMATISEURS**  
VENTE • SERVICE  
RÉSIDENTIEL / COMMERCIAL

**VENTE CLIMATISEURS USAGÉS**  
(QUANTITÉ LIMITÉE)

Aussi: HUMIDIFICATION ET PURIFICATION  
**VENTE • SERVICE • LOCATION**  
RÉPARATION DE TOUTES LES MARQUES

**PURIFI-TRONIQUE INC**

5505 rue Papineau  
Montréal, H2H 1W3  
**527-3646**

**Centrale**

**Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente**

La Faculté de l'éducation permanente vous offre des programmes d'études de 30 crédits chacun en

**Communication**

- Relations publiques
- Publicité
- Information et journalisme
- Traduction
- Traduction II
- Recherche documentaire et rédaction française
- Sciences de la communication

**en cours du soir**

Annuaire disponible

**Date limite d'admission et d'inscription: 2 août**

Renseignements:  
3335, chemin Queen Mary,  
rez-de-chaussée  
343-6090

Paule des Rivières

# Le Québec irait mais...

QUÉBEC (LE DEVOIR) — Si une conférence des premiers ministres provinciaux et fédéral était convoquée et portait sur des questions économiques, le Québec s'y rendrait mais le premier ministre René Lévesque refuse d'en prendre l'initiative.

Interrogé par le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, sur l'opportunité d'une telle conférence dans un contexte où l'aggravation des maux est flagrante, M. Lévesque fait valoir qu'il ne voudrait pas fournir aux autorités fédérales «une excuse à l'inaction».

Selon M. Ryan, le chef du gouvernement adopte une attitude passive et résignée face

à cette question-clé où la responsabilité fédérale est reconnue unanimement. Le chef libéral a demandé si le Québec était prêt à inviter Ottawa à convoquer une conférence économique et à assurer le pouvoir central qu'il participera à un tel sommet?

M. Lévesque a rétorqué que les sommets auxquels M. Trudeau a participé récemment ne semblent pas se conclure de façon encourageante, aux dires mêmes du premier ministre canadien. «Nos sommets à nous ont donné des résultats», glisse M. Lévesque à qui M. Ryan reprochait de ne s'en tenir qu'aux sommets que le chef du gouvernement québécois convoque lui-même.

# Le rapport de la Commission Bisailon 145 moyens d'améliorer la fonction publique du Québec

par Clément Trudel

QUÉBEC — «À l'exécutif de jouer», a lancé le président de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale, M. Guy Bisailon, en déposant ces jours derniers un rapport qui contient 145 recommandations sur les façons d'en arriver à «une fonction publique sensible aux besoins des citoyens, moderne, efficace et responsable», et aussi plus productive.

Avec six autres députés des deux partis, dans une optique non partisane, le député de Sainte-Marie, aide du secrétaire aux commissions et d'une équipe de conseillers et chercheurs, a rédigé une sorte de charte nouvelle du fonctionnarisme au Québec. Ce document propose entre autres:

- l'adoption d'une loi du vérificateur général — dont les pouvoirs seraient accrues (en vue de la vérification «intégrée») — et l'application par étapes du concept d'imputabilité;

- un train de mesures visant à l'égalité réelle en emploi (stages pratiques pour femmes-fonctionnaires, embauche de finissants de collèges et universités, statut spécial pour autochtones, etc.);

- le maintien du concept de sélection au mérite, qui devrait être atténué toutefois chaque fois que l'efficacité pourrait souffrir (on insiste beaucoup, dans ce rapport, sur la productivité des fonctionnaires et sur les mécanismes la mesurant, ainsi que sur la valorisation des fonctionnaires dans tous les corps d'emploi);

- nouveau langage qui veut que le «client-citoyen» ait un accès plus facile aux services et que, tous les quatre ans, une commission spéciale du Parlement se charge de vérifier le degré de satisfaction des Québécois face à la fonction publique;

- délégation de pouvoirs; contrôles a posteriori; de préférence; recours aux lignes de force du Code du travail et au fonctionnement normal du Tribunal du travail pour régler les trairiellements iné-

tables dans la fonction publique; constitution de banques interministérielles de fonctionnaires mis en disponibilité; intégration des «occasionnels» qui sont dans le circuit depuis au moins cinq ans; appel rendu possible aux candidats qui se plaindraient, suite à un concours de recrutement; moratoire sur le temps partiel; abolition du classement-moquette, etc. Autant de facettes qui proviennent de ce rapport à embrassé tous les aspects touchés par les mémoires qu'on lui a fait tenir.

Pour que le document ne demeure pas lettre morte, les sept députés membres de la commission spéciale ont demandé hier que chacune des commissions spéciales (une autre doit produire en décembre son rapport sur la protection de la jeunesse) fasse l'objet d'une question avec débat quatre mois après la fin de ses travaux. Le but étant de «mesurer et questionner la mise en oeuvre de leurs recommandations».

Pour le ministre de la Fonction publique, cette première oeuvre d'une commission non partisane est «rafraichissante» et a même permis à M. Jean-Claude Rivest (député libéral de Jean-Talon) de recevoir des applaudissements unanimes lorsqu'il exprima des félicitations à «l'animateur» de la commission, son collègue Guy Bisailon.

Cinq autres élus ont oeuvré intensément à refaire la carte du fonctionnarisme québécois: M. Mark Assad (Papeau) et Mme Lise Bacon (Chomedey) siègent comme députés libéraux, ainsi que Mme Huguette Lachapelle (Dorion) et MM. Michel Gauthier (Roberval) et Marcel Gagnon (Champlain), péquistes.

M. Gauthier a inscrit sa dissidence sur deux points; contrairement à ses six collègues, il ne croit pas opportun de permettre aux fonctionnaires de se livrer à des activités politiques. La commission veut faire adopter la formule contractuelle pour sous-ministres; M. Gauthier dit «non».

Formée en novembre 1981, la commission avait largement diffusé un document

de consultation avant de tenir des audiences publiques. Depuis 1943, sept lois ont principalement marqué les fonctionnaires qui, depuis leur syndicalisation, estime la commission furent davantage garantis contre l'arbitraire. Une fois entamé le processus d'examen de l'actuelle Loi de la fonction publique, les sept députés (et l'imposante équipe de soutien) ont opté, pour l'avenir, en faveur de «thèmes» et de «problèmes» à scruter; ils désignent en principe de s'attaquer à des réglemens ou à des lois à modifier. De plus, on pourrait prévoir que les membres des futures commissions spéciales — cinq au maximum pour chaque commission — soient dégagés de toutes autres obligations, si possible. M. Bisailon a cité l'effort remarquable fourni par ses collègues et voit dans cette mission qu'il vient d'accomplir une manière plus intéressante de se faire valoir, plutôt que d'être «un objet montrable» qui fait surtout le nombre sur les banquettes de l'Assemblée.

Le dépôt du rapport rend caduque la commission et il appartient désormais à l'Assemblée nationale dans son ensemble d'y donner suite. Le secrétaire de la commission, dans une lettre qui est parvenue à chacun des élus, rappelle l'objectif de «valoriser la fonction de serviteur de l'État et celle de représentant du peuple». Le président de la commission concourt à cette façon de voir, il s'est félicité de ce «tandem» réalisé entre fonctionnaires et élus, pour le meilleur intérêt des citoyens qui auraient un «gain net», en bout de ligne, si les recommandations nombreuses franchissaient le seuil de simples vœux.

Deux attachés politiques ont participé aux activités de cette commission: MM. Camille Tremblay, délégué par le cabinet de la ministre de la Fonction publique et Michel Hébert (service de recherche du PLQ) mais aucune «ingérence indue» n'est à déplorer, a noté le président qui prit la peine d'énumérer presque tous les collaborateurs sur lesquels il avait pu compter depuis sept mois environ.

# Annonces classées 286-1200

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

**Régulières**  
Chaque parution coûte \$5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte \$0.20 chaque. Minimum: deux parutions.

**Encadrées**  
\$0.65 la ligne agate  
Minimum \$10.40

■ Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.

Nous acceptons par téléphone

VISA MasterCard

**286-1200**  
(annonces classées seulement)

Pour tout autre service  
**844-3361**

**Ameublements à vendre**

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Veste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaques. 207 est Beaulieu. Tél: 276-9067 ou 3611 ouest. Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

**Appartements/logements à louer**

OUTREMONT, Villeneuve près Côte-Sainte-Catherine, bas duplex, chauffé, eau chaude fournie, cuisinière, réfrigérateur, laveuse-sécheuse, 2 s.b., garage (2 voitures), \$850/mois. Jour: 879-1847, soir: 844-9218 17-6-82

N.D.G., Hampton, 6 1/2, bas duplex avec sous-sol fini, petit jardin, cuisinière, réfrigérateur, garage, chauffé, libre le 1er juillet ou avant, \$720. 738-1862, 844-8349. 21-6-82

AHUNTSIC, 1er juillet, Jeanne-Mance près Gouin, haut duplex avec patio, 4 1/2, chauffé, \$475. 382-7413, 331-5550 2-7-82

LE QUARTIER CHENEL-SHERBROOKE, piscine, location, grand 3 1/2, redécoré, climatisé, sous-sol, \$785/mois. 289-9331 16-6-82

SNOWDON, Westmount, près métro, 5 1/2, totalement rénové, avec sous-sol fini, foyer, boiseries, stationnement, \$500/mois. Libre, 526-4467 17-6-82

METRO BEAUBIEN-JEAN-TALON, 3 1/2, luxueux, tranquille, béton insonorisé, références exigées, 6745 rue Châteaubriand, 272-4129, 388-7991 21-6-82

AHUNTSIC, bas duplex, sous-sol décoré, 3 chambres, bureau 2 bains, 3 stationnements, tapis, ventilateur, broyeur, lave-vaisselle, armoires cèdre, \$575. Pour rendez-vous: 384-4836, 6 à 9 p.m. 16-6-82

CÔTE-DES-NEIGES, les appartements Rockhill, 4 1/2, 1 1/2 salle de bain, vue panoramique, 1er août, garage, 733-2266 appeler jours de semaine après 18 h. 17-6-82

**Appartements/logements à louer**

SNOWDON, haut duplex, 6 1/2, chauffé, cuisine neuve, références \$500. 486-3830. 17-6-82

OUTREMONT, appartement 8 1/2, chauffé, en béton armé, moderne, 2 salles de bain, \$850. Tél: 272-0351 ou 761-6439. 21-6-82

OUTREMONT, appartement moderne, chauffé, 809 Bloomfield, \$450. Tél: 272-0351 ou 761-6439. 21-6-82

CARRÉ VIGIER, Libre 1er JUILLET, petit appartement, rez-de-chaussée, 2 c.o., complètement rénové, jardin à l'arrière, ensolaillé, boiseries découpées, \$350/mois. 842-5874 21-6-82

OUTREMONT, Lajoie et Davaar, bas duplex, 3 c.c., 2 s.b., salon s. à manger, chauffé, taxes et garage inclus. Disponible, \$850. 273-8910 18-6-82

OUTREMONT, bas duplex, 5 1/2, stationnement, \$450/mois, chauffé, calme, idéal pour couple tranquille. 276-5935 19-6-82

PROXIMITÉ Télé-Métropole, rénovés, stationnement, 3 logements à louer: \$85-1159, 271-9837. 17-6-82

CEGAR, à 2 pas hôpital Général de Montréal 11-31, 4 1/2, 1er juillet. Concierge: 935-5321 17-06-82

**Autos/Motos**

HONDA Prélude 80, 672-6943, jour, 876-7402, soir, 16-6-82

**Bureaux à louer**

**Bureau à louer**  
4 pièces, chauffage électrique \$250 par mois. De préférence, organisme culturel ou social. Location partagée au besoin. Nord de la ville.  
Appelez:  
Marcelle Lemonde  
389-4233 18-6-82

AU COEUR MÊME du village de Notre-Dame-de-Grâce, bureaux nouvellement aménagés pour psychologues. Renseignements lundi au vendredi, 9h30 à 16h30. 284-9328 21-6-82

**Bureaux à partager**

ESPACE de bureau à partager, St-Joseph et Papineau, pour professionnel. 524-5957, 19-6-82

**Commerces à vendre**

CAFE-RESTAURANT à vendre. Bon achalandage, chiffre d'affaires intéressant. Prix abordable. Tél: 418-867-1351, ou écrire: Café LaBorie 110 rue Joly, Rivière-du-Loup. 18-6-82

**Condominium à vendre**

LUXUEUX, condominium au Royal York à Outremont, 2 c.c., s. à manger séparée, cuisine rénovée, foyer, \$130 000, pas d'agent. Jour: 273-8881, soir: 270-6292, 17-6-82

**Condominium à vendre**

OUTREMONT (aux limites), entièrement rénové, cachet vieillot, 7 1/2 pièces, murs briques et sous-sol en pierre, construit début du siècle, Prix \$89 000, stationnement inclus. 4841 Hutchison, visitez sur rendez-vous: 844-8367, 342-1830. 28-6-82

ST-LAURENT, condo 5 1/2, dernier étage, garage, hypothèque 10% 1984. MARIE GROSSO, 337-5480, 747-1538. LE PERMANENT Courrier, 16-6-82

**Chalets à vendre**

A ST-JOSEPH DE LA RIVE, comté Charlevoix, près du fleuve, mole Suisse. 1-418-439-2538. 18-6-82

**Cours**

LEÇONS de boxe (hommes-femmes), exercices spéciaux pour développer la force de frappe. Aussi cours: français, anglais, dactylo. Professeur niveau de maîtrise. 935-4194. 18-6-82

**Déménagements**

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729, Brossard: 676-8155, Miami (Edouard): 1-305-759-0655. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances. Bien-être. J.N.O. accepté. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE, assurance, bien-être 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

**Divers**

PISCINE 16 x 32, rectangulaire, un an d'usage, en parfaite condition; toute équipée, chauffage, etc. Présentement creusée près de St-Sauveur. Coût original \$10 000 - accepterait \$6 000. Tél.: jour: 871-8405, soir: 731-8637. 17-6-82

**Entretien-réparations**

TOUTS TRAVAUX de peinture, plâtre, gypco, tuile. Décapage de boiseries, mise en teinte. Finition aquarelle, imitation bois — marbre, dorure à la feuille. Artisan travaillant à bon prix. 336-0659. 19-6-82

**Fermes à vendre**

15 MILLES à l'est de Drummondville, 78 arpents, près de la rivière, résidence et grand-pas d'instrument ni bête, \$50 000. Int: 1-514-432-7913. 25-6-82

**Gardiennage**

CHERCHONS gardienne long terme résidant à proximité rue Beauséjour, N.D.G. Enfants 2 ans et 4 ans. Bonnes conditions. Expérience et références nécessaires. Non-fumeuse. Maturité démontrée. 489-6360. 17-6-82

**Maisons de campagne à vendre**

CANTONS DE L'EST, Lac Bonnalay, face à parc Provincial, bord de l'eau, maison unique, 2 foyers et Bar-B-Q intérieurs, 4 c.c., 2 s.b., sauna Royal, \$150 000. 334-0989. 30-6-82

**Offres d'emploi**

POSTE OUVERT EN consultation diantifique (méthode d'aide thérapeutique). Possibilité \$300 par semaine. Pré-requis: Désireux d'aider les autres en apprenant une technique moderne efficace (1 à 2 semaines d'entraînement au coût de \$100. Aucun autre Pré-requis demandé. Conférence mercredi à 14h ou 19h au centre Diantifique, 4489, Papineau, Montréal. Téléphone pour confirmation au: 527-8766. 9-6-82

**Propriétés à vendre**

**OUTREMONT**  
Résidence prestigieuse  
Face parc, idéal pour diplomate ou cadre supérieur ayant à organiser de nombreuses réceptions, 17 pièces, 5 s.b., poutres apparentes, foyer garage, piscine chauffée, patio, état impeccable.  
VENTE PRIVÉE  
272-3634 J.N.O.

**DUVERNAY OUEST**

Secteur recherché, près de toutes commodités, maison pierre - brique - aluminium, 7 pièces, 2 s.b., sous-sol fini, aspirateur central, garde-robe cèdre, garage avec chambre noire, paysager. Pas d'agent. Pour rendez-vous: 484-3522, de 9 à 5h. Claude Masson. 18-6-82

PRES RADIO CANADA, haut duplex en copropriété indivise, complètement rénové, jardin à l'arrière, boiseries découpées, 2 c.c., hyp. 133/4% 5 ans. 842-5874. 21-6-82

AHUNTSIC, rue Grande-Allée, triplex en pierre, construction exceptionnelle, \$190 000. Vente privée, 381-4913. 17-6-82

BROSSARD, magnifique condo, 8 pièces, 4 c.c., foyer, garage, piscine, tennis, hyp. \$56 000, 13%, due 85. Mme Bergeron. 672-6450, 465-7711. MONTREAL TRUST Courrier. 16-6-82

BROSSARD, super split, 8 pièces, dans les "O", \$92 000, construction neuve. V. Bausset. 672-6450. MONTREAL TRUST Courrier. 16-6-82

BROSSARD, luxueux cottage, 10 pièces, 2 foyers, air climatisé central, garage double, piscine creusée, chauffage électrique, terrain 10 000 p.c. paysager professionnellement. Beaucoup d'extras. Cause transfert. Mme Bergeron. 672-6450, 465-7711. MONTREAL TRUST Courrier. 16-6-82

**Propriétés à revenus à vendre**  
FOUCHER 8401-07 un commerce et 1 logis, 2e étage, 7 pièces libre à l'acheteur, revenu \$13 140. \$72 000. Particulier, 387-8498. 16-6-82

# Les ZEC de l'Outaouais refusent le protocole proposé par Québec

par Louis-Gilles Francoeur

Les dix Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de la région de l'Outaouais ont décliné récemment de ne pas signer avec le gouvernement du Québec les protocoles annuels qui les consacrent gestionnaires de plein droit des territoires de chasse et pêche autrefois gérés par les clubs privés.

Selon le porte-parole des ZEC de l'Outaouais, Mme Suzanne Hatin, les conditions que pose cette année le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) «constituent une trop grande perte nette d'autonomie, nous créent toutes sortes de tracasseries administratives et constituent à plusieurs égards un chèque en blanc au ministère».

Le protocole soumis cette année aux ZEC prévoit notamment que les directeurs du ministère feront automatiquement partie intégrante du document légal, ce que les ZEC de l'Outaouais refusent au nom du principe de la consultation pour ne pas se retrouver «piés et mains liés» à l'avance.

Le protocole gouvernemental prévoit que toutes ses dispositions seront interprétées de façon «restrictive», ce qui empêcherait une administration de ZEC de prendre quelque initiative qui ne serait pas expressément prévue. «Il y avait auparavant des balises et on les respectait. Mais maintenant, l'encadrement qu'on nous propose n'a aucune commune mesure avec un minimum d'autonomie», a expliqué Mme Hatin, selon cette dernière, une ZEC ne pourrait mettre sur pied une petite cafétéria pour ses usagers si le protocole ne le prévoit pas.

Le gouvernement, selon Mme Hatin, se donne un droit de veto «abusif» sur toute la publicité des ZEC, qu'il exige d'approuver. «Ils ont peut-être un peu de concurrence aux pourvoiries et veulent, au besoin, être capables de nous empêcher d'attirer les gens sur les territoires publics», a soutenu la porte-parole.

Les ZEC de l'Outaouais ont déjà un lourd contentieux avec le MLCP parce que, sous la pression de la demande, elles veulent pouvoir construire et louer des chalets. Le titulaire du MLCP, M. Lucien

Lessard, préfère conserver cet atout dans le jeu des pourvoiries, dont le gouvernement s'occupe de plus en plus depuis un an.

Selon Mme Hatin, les ZEC, qui sont des administrations «populaires» de territoires publics, ont le droit de bénéficier des mêmes privilèges qui permettraient aux clubs privés de s'auto-financer. «On ne peut forcer les membres des ZEC à vivre toujours sous la tente, déplore-t-elle. On ne peut même pas construire un chalet communautaire pour permettre aux gens de se sécher en cas de gros orage ou d'héberger à prix populaire des usagers à revenus moyens. Nous, on se demande où s'en va le programme d'accessibilité que préconise le gouvernement sur les territoires publics. Ils veulent même nous encadrer au point de nous dire comment identifier les limites en forêt de nos territoires», la grosseur des lettres, sans toutefois permettre d'annoncer notre présence sur les poteaux indicateurs du système routier. Comment les gens vont-ils nous trouver?»

# Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

## LES MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

- Horizontalement**
- 1—Profession de tonnelier.
  - 2—Point cardinal. — Donnai mon avis sur un sujet en délibération.
  - 3—Éclat de voix. — Prononce en criant. — Seul.
  - 4—Qui agonise.
  - 5—On y inscrit jour par jour ce qu'on doit faire. — Organisation des Nations Unies.
  - 6—Poids propre de l'emballage d'une marchandise. — Se dit d'un choléra acclimaté.
  - 7—Pronom indéfini. — Ce qu'on emploie dans une extrême fâcheuse pour se tirer d'embarras.
  - 8—Aride. — Greffer.
  - 9—Qui n'est pas pure. — Prince troyen.
  - 10—Radiosource intense. — Point que l'on vise.
  - 11—Les tiens. — Préposition. — À demi.
  - 12—Interjection. — Dispenser d'une charge.

- Verticalement**
- 1—Bruit sec. — Relatif aux atomes.
  - 2—Tempête violente. — Lettre grecque (12ième).
  - 3—Tomber, en parlant de la neige. — Nom de divers minerais pierreux.
  - 4—Notre-Seigneur. — Qui occasionne des frais.

**Solution d'hier**

1 APPRECIATION  
2 VOLATILE APT  
3 ARIDE ERIGE  
4 LEIRE ADORA  
5 AUTONOMIE IN  
6 NS GUNITAGE  
7 CEDRE E LUZY  
8 HARETE EB  
9 ET PANTHERE  
10 ECHINE CERF  
11 ETALU TH GA  
12 TELEVISION T

## La Chambre de Commerce de Laval rend hommage à CIME-FM 99,5

pour: ● son initiative  
● son style de gestion  
● la réussite de ses objectifs



Gilles Lajoie et Colette Chabot, les fondateurs de CIME FM 99,5 reçoivent le trophée DUNAMIS décerné par la Chambre de Commerce de Laval. Avec eux, Me Claude U. Lefebvre, maire de Ville de Laval.

# CIME FM 99,5

La radio des cimes

# FM 104,9

En montagne

de Laval  
(514) 864 1661

de Montréal  
(514) 430-3300

de Saint-Jérôme  
(514) 224-2995

de Ste-Adèle  
(514) 229-2995

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Nouvelle procédure relative aux entreprises de télévision par câble. Dans l'avis public 1981-107 du 29 décembre 1981 (l'avis de décembre), le Conseil a invité les parties intéressées à communiquer leurs observations au sujet des projets de révision de sa procédure visant à simplifier le traitement des demandes relatives à l'apport de changements mineurs à l'aire de desserte des entreprises de télévision par câble et à la distribution de signaux et services facultatifs à ces entreprises. Ces révisions permettraient au Conseil de traiter ces demandes non litigieuses sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un avis public ou à une audience publique. Comme première étape de l'application de cette procédure, le Conseil invite les titulaires de la télévision par câble à demander la suppression des conditions de licence spéciales qui régissent leurs aires de desserte autorisées et la distribution des signaux et services facultatifs, et leur remplacement par une condition de licence générale assujettissant à l'approbation préalable du Conseil l'apport de changements à ces chapitres. (PN-82-42)

Entreprises de Télévision par Câble-Autre Procédure Relative Aux Demandes de Majorations Tarifaires: Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce l'instauration d'une autre procédure de traitement des demandes de majorations tarifaires des titulaires de la télévision par câble. L'objectif de cette nouvelle procédure qui entre en vigueur immédiatement, est de réduire davantage le fardeau de réglementation et les retards liés au traitement de ces demandes, tout en continuant de donner pleinement au public l'occasion de les examiner et de formuler ses observations. La nouvelle procédure permettra à tous les titulaires de la télévision par câble de déposer des demandes de majorations tarifaires en deux étapes dont les dates d'application proposées devront être séparées par un intervalle d'un an au moins. (PN-82-43)

Télévision payante-Phase II Appel de demandes visant la diffusion de services de télévision payante: Le 21 avril 1981, dans l'avis public 1981-35, le Conseil a publié un appel de demandes de licences visant l'implantation de services de télévision payante au Canada et il a exposé quelques-unes des considérations principales dont il s'inspirerait lors de ses délibérations à ce propos. Le 18 mars 1982, dans la décision CRTC 82-240, le Conseil a autorisé six services de

## Pologne: plus de 200 manifestants sont appréhendés

VARSOVIE (AFP) — 238 personnes arrêtées dont de nombreux jeunes, vingt-trois miliciens (policiers) blessés, dont six grièvement, un commissariat de police lapidé, des dégâts matériels importants, tel est le bilan officiel des incidents qui ont eu lieu dimanche à Wrocław (sud-ouest). Gdansk et Nowa Juta (faubourg industriel de Cracovie) à l'occasion de l'anniversaire des six mois d'état de siège en Pologne.

Ces précisions ont été rapportées hier soir par l'agence officielle polonaise PAP qui estime que les échauffourées les plus violentes entre forces de l'ordre et manifestants se sont déroulées à Wrocław. PAP indique que les bagarres dans les rues de capitale de la Basse-Silésie ont commencé peu après 12 h 00 locales dimanche. La ville n'a retrouvé le calme qu'à 02 h 30 hier.

L'agence précise que les incidents ont débuté à la sortie des messes célébrées dans deux églises de la cité, lorsque des groupes de jeunes gens se sont rendus en cortège au dépôt des tramways de la ville pour y fleurir une plaque commémorative en souvenir de la première grève qui avait éclaté dans l'établissement en août 80.

Un groupe de cinq cents personnes a refusé de se disperser et les policiers ont dû utiliser des grenades lacrymogènes et des canons à eau, selon PAP. Par la suite la foule n'a cessé de grossir et des échauffourées ont eu lieu dans divers secteurs de Wrocław, les manifestants se dispersant après chaque charge de police pour se regrouper ailleurs.

Le bilan des événements de Wrocław, souligne l'agence, est «triste»: 23 miliciens ont été blessés dont six grièvement, 120 personnes dont 40 lycéens et étudiants ont été arrêtées. Le couvre-feu a été rétabli: de 23 h 00 à 05 h 00 pour les adultes et de 20 h 00 à 05 h 00 pour les mineurs. Les cinémas et les théâtres ont été fermés, les rencontres sportives suspendues et la vente d'alcool interdite.

À Nowa Huta, les incidents ont également éclaté après la messe dominicale et se sont poursuivis dans la soirée, selon PAP. Les manifestants ont attaqué un commissariat de police à coups de pierres et ont élevé des barricades.

Des voitures de police et des automobiles particulières ont été endommagées. PAP annonce que 118 personnes ont été arrêtées.

À Gdansk, les manifestations ont été «de moindre ampleur», indique enfin l'agence polonaise.

Par ailleurs, M Bohdan Cywinski, mandaté clandestinement par Lech Walesa pour représenter Solidarité, est intervenu hier devant l'Organisation internationale du travail. Il a déclaré que six mois d'état de siège avaient montré

que rien ne s'était amélioré en Pologne.

Représentant Solidarité à l'étranger, M. Cywinski — qui a montré le mandat que lui a confié Lech Walesa — est intervenu devant le «groupe des travailleurs» de l'OIT et non en séance plénière. Il a rappelé que, l'an dernier, Solidarité était représenté officiellement à la conférence et que Lech Walesa y avait pris la parole.

Il y a six mois, «on a déclaré la guerre en Pologne à des millions de travailleurs. Ce n'est pas nous qui l'avons provoquée. C'est la peur ressentie par un pouvoir autoritaire», a déclaré M. Cywinski. Cette guerre se poursuit, avec des morts, des internements, des arrestations, des condamnations et le licenciement de milliers de gens, a-t-il ajouté.

M. Cywinski a demandé ce que pouvaient signifier les signatures apposées sous les conventions de l'OIT ou le traité d'Helsinki si la poursuite de l'activité syndicale peut coûter aujourd'hui en Pologne jusqu'à 10 ans de prison.

«Le pouvoir politique veut démontrer sa puissance face à la société polonaise et au monde entier. Incontestablement il s'agit bien d'une puissance destructrice». «Après six mois d'état de guerre, l'économie ne fonctionne pas mieux, la misère ne fait que s'approfondir», a souligné M. Cywinski.

## Le Mondial n'arrête pas les terroristes de l'ETA

MADRID (AFP) — Quatre heures à peine après la fin du match d'ouverture du championnat du monde de football à Barcelone, quatre attentats à la bombe ont été commis dans la nuit de dimanche à lundi en plein centre de Madrid contre des édifices appartenant au ministère de la Défense.

Alors qu'une certaine appréhension règne chez les responsables de la police, les observateurs à Madrid estiment que ces explosions pourraient marquer le coup d'envoi d'une campagne terroriste en marge du Mondial, annoncée par certaines organisations.

La police a affirmé être sur une piste. Selon des voisins de certains des édifices pris pour cible qui ont repéré quatre suspects circulant à bord de deux véhicules, les plaques d'une des deux voitures étaient françaises.

Les auteurs de ces attentats ont pu déjouer les mesures exceptionnelles de sécurité mises en place à l'occasion de cet événement sportif à Madrid et



Un soldat israélien surveille du haut de son blindé les quartiers de Beyrouth-Ouest où sont installés des camps de Palestiniens. Les Israéliens sont parvenus près de Beyrouth-Est dimanche soir. À droite, on remarque le clocher d'une église qui vient d'être construite. (Photolaser AP)

## La visite de Sharon à l'est de Beyrouth

par Victor Cygielman  
collaboration spéciale

JÉRUSALEM — En dépit des dénégations officielles, à Jérusalem, il semble que les forces israéliennes, qui ont entouré Beyrouth d'un étai de fer et de feu, soient bien décidées à obtenir, sinon la chute de la ville, du moins la capitulation des quartiers musulmans où se sont retranchés les Palestiniens et où se trouve le quartier général de l'OLP.

«Nous n'avons aucune intention de conquérir Beyrouth. C'est une décision du gouvernement». Cette promesse solennelle d'Ariel Sharon, ministre israélien de la Défense, fut faite, hier, au moment même où la capitale libanaise était complètement encerclée par les forces israéliennes et où des blindés de l'Etat hébreu se trouvaient à quelques centaines de mètres du palais du président Sarkis.

Ce n'est pas la première fois que l'on constate des divergences entre les affirmations du général Sharon et les faits sur le terrain. «Sharon est sincèrement convaincu que les paroles doivent servir les faits de guerre et non pas nécessairement correspondre à ces faits... nous dit un officier de réserve, aujourd'hui historien, qui connaît bien le ministre de la Défense d'Israël.

Voilà qui ajoute une dimension surréaliste au drame libanais dont le dernier acte est en train de se jouer à Beyrouth. «Nous ne sommes pas à Beyrouth pour changer la situation politique au Liban», dit encore, avec superbe, Sharon, dans la même interview diffusée par la radio israélienne. Et, dans le même souffle, il ajoute: «Nous sommes bien décidés à ce que les Syriens ne puissent plus revenir ici pour dominer les affaires du Liban et de Beyrouth, en particulier».

Propos contradictoires? Cela importe peu à Sharon, surnommé «le bulldozer», par ses amis comme par ses ennemis. «Une fois fixé l'objectif à atteindre, Ariel fonce droit devant lui et gare à celui qui essaie de lui barrer le passage», dit un aide proche et admirateur du ministre de la Défense.

Ariel Sharon n'a pas caché s'être rendu à Beyrouth, quelques heures auparavant, où il s'est entretenu avec des officiers de l'armée israélienne. L'ETA-m et l'ETA-pm ont toutes deux annoncé qu'elles ne s'attaqueraient pas directement au Mondial mais qu'elles s'en serviraient comme d'une «casse de résonance» pour faire connaître leurs revendications. Tel est le cas également des groupes de résistance antifasciste du Premier octobre (GRAPO, extrême-gauche).

matériels étaient «peu importants», mais les journalistes ont été tenus à l'écart des lieux.

Le ministère de la Défense a indiqué que les bombes étaient composées de gomados, explosif semblable au plastique utilisé notamment par les organisations nationalistes basques ETA-militaire (ETA-m) et ETA-politico-militaire (ETA-pm).

L'ETA-m et l'ETA-pm ont toutes deux annoncé qu'elles ne s'attaqueraient pas directement au Mondial mais qu'elles s'en serviraient comme d'une «casse de résonance» pour faire connaître leurs revendications. Tel est le cas également des groupes de résistance antifasciste du Premier

octobre (GRAPO, extrême-gauche).

En attendant une éventuelle revendication on estime dans les milieux proches de la police que n'importe quelle organisation espagnole ou étrangère a pu commettre ces attentats pour faire parler d'elle au moment où quelque 6.000 journalistes se trouvent en Espagne pour suivre le Mondial.

Les commentateurs considèrent également qu'il pourrait s'agir d'une action de certains groupes d'extrême-droite après les peines de 30 ans de prison infligées le 3 juin dernier par le tribunal militaire au lieutenant-général Jaime Milans del Bosch et au lieutenant-colonel Antonio Tejero.

dans les étages d'une maison — comme ils le font sans cesse —, nos troupes n'ont pas le choix», riposta Menahem Begin. «Et surtout ne me faites pas la morale. Pendant la seconde guerre mondiale, si l'on vous avait signalé que Hitler se trouve dans une maison, en compagnie de vingt autres personnes innocentes, auriez-vous hésité à détruire cette maison?», s'écria le premier ministre d'Israël devant les députés effarés.

«Demagogie et paranoïa. Veut-il vraiment nous faire croire que dans chacune des centaines de maisons détruites par nos bombes et obus se cachait un Hitler sous l'unique forme de l'OLP?», dit le député Yosi Sarid, en sortant de la réunion. Selon le Dr Meir Pail, ancien député, colonel de réserve, un des leaders de la gauche sioniste, «la guerre déclenchée par Begin et Sharon» est, à la fois, «un crime contre Israël, un crime contre le Liban et un crime contre les Palestiniens».

## Rencontre amicale entre Moubarak et le roi Fahd

RYAD (d'après Reuter et AFP) — Le président égyptien Hosni Moubarak a rencontré hier le prince Fahd d'Arabie saoudite à qui il a présenté ses condoléances pour la mort du roi Khaled, rapporte l'agence saoudienne de presse.

C'était la première rencontre de ce niveau pour un chef d'Etat égyptien depuis le boycottage dont Le Caire est l'objet de la part des autres pays arabes pour avoir signé un traité de paix séparé avec Israël.

La rencontre entre le roi Fahd et le président Moubarak, qui a regagné Le Caire dans la journée, revêt ainsi une importance particulière.

Avant son départ de Ryad, M. Moubarak a déclaré à la presse qu'une entente communautaire régnait sur toutes les questions entre l'Égypte et l'Arabie saoudite. Il a indiqué que des «relations d'amitié étroite le liaient au roi Fahd depuis le temps où ce dernier était prince héritier et quand lui-même était vice-président». En conclusion, il a souligné que sa rencontre avec le roi Fahd avait été très amicale malgré la rupture entre Le Caire et Ryad.

Jusqu'ici le président Moubarak ne s'était rendu qu'à Oman et au Soudan, les seuls pays de la Ligue arabe (avec la Somalie) qui n'ont pas rompu avec Le Caire.

**LE DEVOIR**  
**ABONNEZ-VOUS**  
**844-3361**

**TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?**  
**SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486**

## Mauroy cherche le soutien des syndicats

PARIS (Reuter) — Au lendemain de l'annonce du blocage des prix et des revenus pour quatre mois, le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, s'efforçait hier de recueillir le soutien des responsables des grandes centrales syndicales, tandis que sur le marché des changes le franc tombait à son niveau le plus bas depuis vingt-quatre ans par rapport au dollar.

Ces mesures font suite à une dévaluation de dix pour cent du franc par rapport au deutchemark à l'intérieur du système monétaire européen (SME), décidée samedi par les ministres des Finances de la CEE.

Il s'agit d'un tournant majeur de la politique économique poursuivie par l'administration socialiste depuis son accession au pouvoir il y a un an et fondée sur la stimulation de la croissance.

Le marché des changes a réagi rapidement et sur la place de Paris le franc cotait à 6.7035 au dollar, son niveau le plus bas depuis la réévaluation de la monnaie française en 1958.

En termes techniques, les ministres des Finances ont décidé de dévaluer la monnaie française de 5,75%, la lire italienne de 2,75% et de rééval-

uer le deutchemark et le florin de 4,25%.

Depuis sa dernière dévaluation en octobre, le franc n'a cessé d'être soumis aux pressions du marché. La politique expansionniste poursuivie par le gouvernement français entre en effet en conflit avec la politique d'austérité menée en RFA et certains des autres pays membres de la Communauté.

En outre, le rythme annuel de l'inflation en France est actuellement de 14% contre environ 53% en Allemagne de l'Ouest.

Si le gouvernement français estime que ces mesures d'austérité donneront à l'économie un répit qui permettra de réduire l'inflation autour de 10%, les milieux économiques pensent qu'une autre dévaluation ne pourra pas être évitée si la reprise de la croissance se fait attendre.

Lors de sa conférence de presse, la semaine dernière, le Président François Mitterrand a répété que la stratégie économique du gouvernement ne changerait pas. Mais vouloir à la fois ralentir le rythme de l'inflation tout en stimulant la demande apparaît comme un défi difficile à surmonter, déclarait-on dans les milieux économiques.

Lors d'une interview télévisée hier, le ministre des Finances, M. Jacques Delors — qui passe pour un réaliste dans les milieux d'affaires — a expliqué qu'il fallait trouver de l'argent pour payer l'augmentation des pensions de vieillesse, du salaire minimum et des allocations familiales, toutes mesures prises ces douze derniers mois. L'avenir de l'économie française se trouve maintenant entre les mains des travailleurs, a-t-il dit.

# ON SE PRÊTE À VOS BESOINS, SELON VOS MOYENS.

### PRÊT PERSONNEL

Lorsque vous voudrez discuter de vos besoins essentiels, vous verrez qu'à la caisse populaire, on sait vous écouter et on sait vous conseiller. Pour nous, chaque cas est particulier

et réclame toute notre attention. Nous étudions d'abord vos besoins, leur urgence et aussi vos moyens. Nous discutons ensuite de la meilleure façon de vous venir en aide. Une fois votre demande acceptée, nous vous accordons notre appui rapidement.

Nous savons qu'il y a des besoins qu'on ne peut pas retarder.

**PARLONS D'ARGENT.**

la caisse populaire  desjardins

**Attention à vous...**  
Excursions en bateau et alcool sont un mélange fatal. L'alcool est une cause directe et indirecte de 50% des accidents de bateau. **AU FOND... C'EST VOTRE VIE**



# L'industrie du meuble cherche à stimuler l'achat de biens durables

par Marie-Agnès Thellier

Pour relancer les achats de meubles au Canada, les gouvernements devraient autoriser les contribuables à utiliser une partie de leurs épargnes gelées dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou leur accorder un crédit d'investissement à l'achat de biens durables.

Cette demande émane du président de l'Association des fabricants de meubles du Québec, M. Michel Drouin, des Industries Drouin, de Sainte-Agathe de Lotbinière, qui inaugurerait hier le Salon du meuble de Montréal, Place Bonaventure. Le salon est ouvert au grand public ce soir et demain soir de 18 h à 22 h.

«Avec l'émission d'obligations et les avantages fiscaux accordés aux REER, le gouvernement est notre plus gros compétiteur. Pour inciter le consommateur à acheter, il pourrait par exemple autoriser l'utilisation de \$2.000 d'un REER», précise M. Drouin, interrogé par LE DEVOIR.

Avec ses 12.000 emplois et ses \$875 millions d'expéditions sortant en majorité d'environ 180 entreprises, l'industrie québécoise du meuble a vu depuis l'automne 1981 la demande baisser beaucoup tandis que les marchands rédu-

saient leurs inventaires. Les usines tournent à moins de 70% en moyenne: certains fonctionnent seulement trois jours par semaine comme chez Vallières à Nicolet, ou quatre jours par semaine, comme chez Princeville.

Même s'ils ont été heureux de voir la taxe de vente supprimée cette année encore au Québec, les manufacturiers auraient aimé que le programme québécois «Innova-

tion meuble» soit reconduit en 1982 car seulement la moitié des usines ont pu se moderniser, estime M. Drouin. Les manufacturiers peuvent cependant obtenir leur part des \$15 millions supplémentaires récemment accordés à l'innovation, à la recherche et aux entreprises exportatrices.

Les exportations ont augmenté de 26,8% au Canada en 1981 et représentent maintenant 11% de la production ca-

nadienne, et même davantage au Québec. «Une usine est difficilement viable pour un marché de seulement 25 millions d'habitants. Il faut se spécialiser pour aller sur d'autres marchés: américain, sud-américain, européen, etc», estime M. Roger Rougier, dont l'entreprise exporte les trois-quarts de sa production. Rougier commence en juillet une campagne publicitaire dans la prestigieuse revue de décora-

tion *Architectural Digest*, qui diffuse à 600.000 exemplaires aux États-Unis.

Un autre manufacturier, Vallières, conclut aujourd'hui même un accord pour fabriquer sous licence un mobilier très contemporain, Verticon, conçu par un architecte autrichien. Fabricant exclusif pour l'Amérique du Nord, Vallières exposera le système de composants Verticon à New York et à Boston cet automne. Le manufacturier espère que cette nouvelle production, qui complète sa gamme, donnera du travail supplémentaire à ses 150 employés et lui amènera un chiffre d'affaires de \$500.000 à \$1 million dès 1981.

«Nous espérons un déblocage sur le marché américain, car nous avons une qualité supérieure pour des prix comparables», estime M. Raymond Collin, président de Gérard Collin, une compagnie qui emploie 170 personnes à Montmagny. «Mais c'est une période difficile: il faut travailler deux fois plus, travailler différemment, sortir des nouveaux produits», ajoute-t-il.

C'est aussi le secret d'Amisco, qui emploie 105 personnes à L'Islet, et tourne à 90% de sa capacité pour sortir un mobilier tubulaire très «design» et attaquera le marché américain.

## L'erreur fatale de Radisson

L'erreur de Radisson a été d'acheter l'usine Vilas juste avant que le marché du meuble ne décline à cause des hauts taux d'intérêt.

Telle est l'opinion des manufacturiers de meubles interrogés hier par LE DEVOIR au Salon du meuble de Montréal. Ils sont tous dit avoir été surpris lorsque la Banque Nationale a pris possession des usines le 18 mai et y a délégué Mercure et Béliveau comme gestionnaire. «On croyait que TIW (la compagnie-mère) avait quand même les reins plus solides», ont dit plusieurs fabricants.

Avec ses six usines (Princeville, Marius Ouellet, Henderson, Thibault, Vilas et Bouras-

sa), Radisson a connu des problèmes de fonds de roulement, qui se sont aggravés depuis l'achat de Vilas.

«Le problème, c'est aussi que Radisson n'a pas su transmettre une image unique. Elle n'est restée qu'un regroupement de petites compagnies alors que Sklar en Ontario a réussi à imposer une image unique», estime un observateur averti, M. Roger Rougier, PDG de Rougier. Il espère, comme d'autres, que les problèmes financiers seront résolus et que la plupart des usines pourront survivre, d'une façon ou d'une autre.

La hantise des manufacturiers, c'est un écoulement des inventaires Radisson à prix

coupés, sur ordre de la banque. «Nous ne faisons pas de dumping; nous ne faisons même pas de prix spéciaux au Salon», précise M. Adrien Plourde, directeur des ventes chez Princeville. Il estime le carnet de commandes à plus de deux mois et déclare que Princeville, qui emploie 180 personnes dans une municipalité de 6.000 âmes, survivra de toute façon.

Plusieurs manufacturiers estiment que les banques «trent trop vite la plogue», manquent de patience et devraient s'asseoir pour discuter avec les dirigeants avant d'intervenir.

M.-A. T.

# Une demande constante de chlore permet à la division chimique de C-I-L de bien s'en tirer

par André Bouthillier

En 1982, le taux d'utilisation des cinq usines de la Division des produits chimiques industriels de la compagnie C-I-L demeura relativement élevé, par rapport au niveau moyen de production de l'industrie manufacturière au pays.

## NORDAIR



Dominique F. Prinnet

Jean E. Douville, président-directeur général de Nordair, est heureux d'annoncer la nomination de Dominique F. Prinnet au poste de vice-président, Marketing et Expansion commerciale.

Détenteur d'un diplôme d'ingénieur de l'Université de la Colombie Britannique et d'un M.B.A. de l'Université McGill, monsieur Prinnet a été pilote de ligne pendant plusieurs années. Il est entré à Nordair en 1974 et a occupé plusieurs postes importants au sein de la Société.

Dans ses nouvelles fonctions, M. Prinnet est responsable des horaires, des affaires réglementaires, des tarifs, de la publicité ainsi que des études et de la planification des produits passagers et fret.

Les bureaux de monsieur Prinnet sont situés au siège social de la Société, à Saint-Laurent, Québec.

C'est ce qu'a prédit hier le vice-président et directeur général de cette division, M. Vance Ward à l'occasion d'une rencontre avec la presse à Montréal. M. Ward est également vice-président de C-I-L pour ses activités dans le «région de l'Est» et vice-président du Chlorine Institute, une association mondiale qui regroupe 130 producteurs et distributeurs de chlore.

«Nous sommes chanceux, a-t-il dit. Nous opérons encore à environ 85% de notre capacité de production, alors que l'ensemble des secteurs industriels canadiens tourne autour de 65%», selon les plus récentes données de Statistique Canada.

M. Ward attribue la bonne performance de sa division à une demande constante de chlore dans l'industrie des pâtes et papiers, l'une de ses

principales clientes. En outre, la valeur du dollar canadien et les tarifs préférentiels d'électricité accordés par Hydro-Québec lui permettent de vendre ses produits (chloralcalis et acide sulfurique) dans le nord-est des États-Unis à des prix toujours concurrentiels.

Malgré ces résultats, aucun projet d'expansion ne sera réalisé ni au Québec ni dans les Maritimes avant 1984 ou 1985. «Nous venons de dépenser \$140 millions dans notre programme d'expansion à l'usine de Bécancour (275 employés). Cela suffit pour le moment. Nous verrons comment l'économie réagira aux mesures de redressement des secteurs privé et public.»

Pour éviter que l'industrie des produits chimiques industriels sombre dans les bas-fonds de la récession, M. Ward rencontre aujourd'hui des

hauts fonctionnaires du gouvernement québécois. «Nous faisons le tour des capitales du pays pour demander à nos dirigeants de ne pas hausser les prix de l'énergie. Nous devons demeurer concurrentiels face aux compagnies américaines. Ce n'est pas le temps de perdre notre mine avantage», a-t-il expliqué.

M. Ward en profitera sans doute aussi pour connaître les intentions de Québec au sujet de l'usine de carbure de Gulf, à Shawinigan, menacée de fermeture si aucun acheteur ne se présente avant le 1er août. C-I-L possède dans cette ville une usine de solvants dont la survie dépend de celle de sa voisine, Gulf fournit en effet à C-I-L le gaz acétylène dont elle a besoin pour fabriquer ses solvants. L'usine de C-I-L à Shawinigan emploie 69 personnes.

La Division des produits

chimiques industriels est la seule C-I-L dont le siège administratif est toujours à Montréal. En 1981, C-I-L déménageait son siège social et 350 employés à Toronto dans «le cadre d'une décentralisation». Il ne reste plus à Montréal qu'une centaine de personnes qui s'occupent des affaires de cette division et de la «région de l'Est». Au total, C-I-L emploie 2.100 personnes au Québec, dont environ 400 dans les produits chimiques industriels.

L'entrevue d'hier était la première accordée par un dirigeant de C-I-L depuis le déplacement du siège social, qui a coûté \$5.1 millions.

## Bombardier: Budd retire sa demande d'injonction

NEW YORK (AP) — Un accord est intervenu hier en ce qui concerne la poursuite intentée par la société Budd dans le but d'empêcher la Metropolitan Transportation Authority (MTA) de New York de finaliser un contrat avec la firme canadienne Bombardier, de Montréal, pour la construction de 825 voitures de métro.

En vertu de cet accord, si Budd obtient d'ici le 15 juillet un engagement formel du gouvernement américain de lui garantir le même appui financier que celui que le gouvernement canadien a offert à Bombardier, la MTA décidera si elle se prévaudra de son droit d'annuler son contrat avec Bombardier, quitte à renégocier avec Budd. Si Budd n'a pas obtenu cette garantie le 15 juillet, elle abandonnera sa poursuite contre la MTA.

L'accord, auquel la société Bombardier a elle-même souscrit, a été annoncé par le juge Charles Brieant, de la Cour de district des États-Unis. Le juge a par conséquent annulé l'audience qui avait été prévue pour hier concernant l'injonction réclamée par Budd, cette dernière ayant, par le fait de cet accord, retiré sa demande d'injonction.

Budd avait intenté des procédures la semaine dernière en alléguant que sa soumission était plus basse que celle de Bombardier, mais qu'elle n'avait pas obtenu le contrat de la MTA à cause d'une offre de financement «illégal» faite par le gouvernement canadien.

La soumission de Bombardier comporte une clause par laquelle la Société de développement des exportations, une agence canadienne de la cou-

ronne, s'engage à prêter à la MTA une somme équivalente à 85% du prix d'achat des 825 voitures, à un taux d'intérêt de 9,7% pour une période de 15 ans. En ne tenant pas compte de l'inflation, la valeur du prêt devant servir à acheter les voitures de métro fabriquées par Bombardier s'élève à environ \$704 millions et permettrait à la MTA d'épargner \$291 millions en frais d'intérêts.

La compagnie Budd soutient que ces conditions de financement sont contrairement aux traités internationaux et elle s'est adressée au Trésor fédéral de E.-U. pour que celui-ci exige que le Canada retire son offre de financement ou que le Trésor collabore à trouver des sociétés américaines disposées à faire une offre identique.

# Washington soutient le franc et le mark

NEW YORK (AFP) — Le dollar américain a fortement progressé hier sur le marché des changes, obligeant la Réserve fédérale des États-Unis à intervenir pour soutenir les devises européennes.

On indique chez les cambistes que les interventions ont porté notamment sur le franc français et le mark allemand.

La devise américaine a clôturé à un nouveau record historique par rapport au franc français, soit 6.71 ff contre 6.69 ff à l'ouverture et 6.3750 à la clôture de vendredi, avant la dévaluation samedi de la monnaie française de 5,75% au sein du Système monétaire européen (SME).

Une recrudescence de la tension sur les taux d'intérêts américains de même que les derniers événements au Liban et aux Maldives ont également contribué à l'affermissement du dollar.

Le dollar a terminé à 2.4220 marks contre 2.4080 à l'ouverture et 2.3805 à la clôture de la semaine dernière. Le mark a été réévalué de 4,25% au sein du SME.

Vis-à-vis du franc suisse, le dollar termine à 2.0660 contre 2.0580 hier matin et 2.030 vendredi soir.

L'or a terminé en baisse à \$317.30 US l'once contre \$327.70 US l'once vendredi soir.

C'est la première fois que le gouvernement Reagan intervient pour soutenir des devises étrangères. Fidèle à leur politique de «non-intervention», les autorités américaines n'étaient intervenues que le 30 avril 1981 pour contrer les attaques qu'essayait le dollar à la suite de l'attentat contre le président Reagan.

La politique de «non-intervention» des États-Unis avait été vivement critiquée par

les partenaires des États-Unis avant le Sommet de Versailles. Les États-Unis avaient même assumé leur position sur ce sujet en proposant à Versailles une étude sur l'efficacité des interventions sur les marchés des changes.

En annonçant l'action de la Banque centrale américaine, M. Beryl Sprinkel a démenti qu'il s'agisse d'un changement de politique. Le gouvernement américain s'est toujours déclaré prêt à intervenir en cas de «désordre» sur les marchés monétaires, a rappelé le sous-secrétaire au Trésor.

M. Sprinkel a déclaré au cours d'une conférence de presse que le réalignement monétaire en Europe constituait «la reconnaissance de la réalité». «Il ne s'agit pas à proprement parler d'un résultat du Sommet de Versailles, mais cela montre que les taux de change ne peuvent être maintenus sans convergence des politiques économiques», a-t-il déclaré. «S'il n'y a pas de convergence, il y aura de nouveaux changements de parité, j'espère qu'il y aura convergence», a-t-il ajouté.

Interrogé sur les mesures économiques décidées par le gouvernement français, M. Sprinkel a estimé que le blocage des prix et des salaires «ne constitue pas un changement fondamental mais attaquait les symptômes plutôt que les causes» du problème.

En revanche, a-t-il ajouté, le ralentissement de la croissance de la masse monétaire «constitue une action fondamentale».

Le sous-secrétaire au Trésor a annoncé qu'une rencontre de hauts fonctionnaires représentant les sept participants au Sommet de Versailles se tiendrait la semaine prochaine pour définir les moyens de parvenir à une plus grande convergence des politiques économiques et monétaires.

## Avec Delta, nouveau service rapide vers Dallas/Ft. Worth.

Delta vous offre maintenant trois nouveaux vols avec correspondance vers Dallas/Ft. Worth. Les départs s'effectuent à 7h, 15h45 et 19h20... et le service est plus rapide que jamais. Pour réserver, appelez Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages. Delta est toujours là. (MDD)

DELTA



Détenteur d'un permis du Québec. Départs de l'aéroport de Dorval. Les horaires sont sujets à changement sans préavis.

Cet emprunt ayant été entièrement souscrit, le présent avis est publié à titre d'information seulement.



Province de Québec (Canada)

EMPRUNT INTERNATIONAL de 50 000 000 \$ Can. 16,50 % 1982-1989

Société Générale

- Algeme Bank Nederland N.V.
- Banque Bruxelles Lambert S.A.
- Banque Internationale à Luxembourg S.A.
- Crédit Communal de Belgique S.A./ Gemeentekrediet van België N.V.
- Lévesque, Beaubien Inc.
- Nomura International Limited
- Amro International Limited
- Banque Générale du Luxembourg S.A.
- Continental Illinois Limited
- Crédit Lyonnais
- Merrill Lynch International & Co.
- Société Générale de Banque S.A.

Wood Gundy Limited

- Bache Halsey Stuart Shields Incorporated
- Bank of America International Limited
- Bank Leu International Ltd.
- Banque Nationale de Paris
- Banque Worms
- Blyth Eastman Payne Webber International Limited
- Chase Manhattan Capital Markets Group
- Commerzbank Aktiengesellschaft
- Crédit Commercial de France
- Dai-ichi Kangyo International Limited
- Dominion Securities Ames Ltd
- Finacor
- Genossenschaft Zentralbank AG Vienna
- Greenfields Incorporated
- Istituto Bancario San Paolo di Torino
- Lehman Brothers Kuhn Loeb International, Inc.
- Mitsubishi Bank (Europe) S.A.
- Morgan Stanley International
- Nesbitt Thomson Ltd
- Nordic Bank PLC
- Richardson Securities of Canada (U.K.) Limited
- Smith Barney, Harris Upham & Co. Incorporated
- Strauss, Turnbull & Co.
- Union Bank of Switzerland (Securities) Limited
- Westdeutsche Genossenschafts-Zentralbank eG
- Banca del Gottardo
- Bank Gutzwiller, Kurtz, Bengener (Overseas) Limited
- Banque du Benelux S.A.
- Banque de Paris et des Pays-Bas
- Baring Brothers & Co., Limited.
- Caisse Centrale des Banques Populaires
- Chemical Bank International Group
- County Bank Limited
- Crédit du Nord
- Crédit Général S.A. de Banque
- Daiwa Europe Limited
- Dresdner Bank Aktiengesellschaft
- Financier Dewaay S.A.
- Girozentrale und Bank der Österreichischen Sparkassen Aktiengesellschaft
- The Hongkong Bank Group
- Kidder, Peabody International Limited
- LTCB International Limited
- Samuel Montagu & Co. Limited
- Nederlandsche Middelenbank N.V.
- The Nikko Securities Co., (Europe) Ltd.
- Orion Royal Bank Limited
- J. Henry Schroder Wagg & Co. Limited
- Société Générale Alsacienne de Banque
- Swiss Bank Corporation International Limited
- Verband Schweizerischer Kantonalbanken
- Westdeutsche Landesbank Girozentrale
- Banca Nazionale del Lavoro
- Bank Ippa S.A.
- Banque Indosuez
- Banque de l'Union Européenne
- Bayerische Vereinsbank Aktiengesellschaft
- Cazenove & Co.
- Christiania Bank og Kreditkasse
- Creditanstalt-Bankverein
- Crédit Industriel et Commercial
- Crédit Suisse First Boston Limited
- Deutsche Bank A.G.
- European Banking Company Limited
- Fuji International Finance Limited
- Kleinwort, Benson Limited
- McLeod Young Weir International Limited
- Morgan Grenfell & Co. Limited
- Nederlandsche Credietbank NV
- Nippon European Bank S.A.
- Pembroke, Van Campenhou & Cie S.C.S.
- Skandinaviska Enskilda Banken
- Société Séquanaise de Banque
- J. Vontobel & Co. Ltd.
- S.G. Warburg & Co. Ltd.
- Yamaichi International (Europe) Limited

Avril 1982

## Shell Canada Limitée — Changements au conseil de direction



D.W. Menzel

J.E. Czaja

J.M. MacLeod

D.J. Taylor

C. William Daniel, président et chef de la direction de Shell Canada Limitée, annonce les changements suivants au conseil de direction de la Société, changements qui prendront effet le 1<sup>er</sup> juillet 1982.

D.W. Menzel, vice-président directeur, prendra sa retraite après 29 années de service. D'abord affecté à la raffinerie Shell de Montréal-Est, M. Menzel a occupé par la suite des postes comportant de plus en plus de responsabilités au Canada et à l'étranger. À son poste actuel, il a participé étroitement au projet Alsands et il était chargé de la direction des services généraux de la Société. Il demeure administrateur de Shell Canada Limitée.

J.E. Czaja, actuellement vice-président directeur et président d'Alsands Energy Ltd., est nommé vice-président exécutif. Il dirigera les activités de Shell dans les secteurs du pétrole brut, du gaz naturel et du charbon. Il se verra également confier le poste de président de Ressources Shell Canada Limitée.

J.M. MacLeod, vice-président exécutif et administrateur de Shell Canada Limitée dirigera les services de la planification stratégique, des affaires publiques, des ressources humaines et des finances, et conservera la responsabilité des services juridiques.

D.J. Taylor, vice-président exécutif et administrateur de Shell Canada Limitée, conservera la responsabilité des secteurs des produits pétroliers, des produits chimiques et de la recherche. Il sera également nommé président de Produits Shell Canada, une nouvelle division de Shell Canada Limitée.



## au jour le jour

### ■ La biotechnologie à Québec

Toujours dans le cadre de la politique du gel de l'embauche dans la fonction publique québécoise, le ministère de l'Industrie et du Commerce recherche présentement un «conseiller en développement de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique». Curieusement, le futur titulaire devra s'installer à Québec, où, tout le monde le sait, sont concentrées les grandes entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques québécoises...

### ■ D'autres vacances au CN

La baisse d'activités de sa clientèle a incité la direction du Canadien National à prolonger jusqu'au 15 octobre la date ultime de rappel de ses 3.150 employés à Moncton, Montréal et Winnipeg. Les 1.200 travailleurs de Pointe-Saint-Charles devront ainsi prendre au moins un mois de vacances forcées de plus que prévu.

### ■ L'alcool monte

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, annonçait, le 25 mai dernier, son intention de demander \$25 millions de plus en dividendes de la Société des alcools du Québec, soit \$275 millions au lieu des \$250 millions prévus pour 1982-1983. Aussi, la SAQ augmentera à compter de lundi ses prix de 40 cents pour les formats de spiritueux de 710 millilitres et de 65 cents pour la bouteille de 1.14 litre. Le prix du vin sera accru également lundi de 10 cents. Les prix au Québec demeurent inférieurs à ceux de l'Ontario dans la plupart des cas.

### ■ La guerre des crédits

Echaudé par «l'affaire Bombardier», le gouvernement américain vient de convaincre l'Europe des dix de majorer de 1% le taux d'intérêt minimum consenti pour des ventes à l'exportation. Les pays du Marché commun ne pourront plus prêter à un taux inférieur à 12% dans le cas des pays riches et de 12 1/4% pour les pays de niveau intermédiaire. Le plancher baisse de 10% à 9 1/2% pour les pays pauvres. C'est ce dernier taux qu'a obtenu la Metropolitan Transit Authority de New York du gouvernement canadien.

### ■ De la B. James au Venezuela

La firme montréalaise CAE Electronics vient de décrocher un contrat de \$14 millions pour la construction d'un système de contrôle des données pour un projet hydro-électrique au Venezuela. Le barrage de Guri permettra la production de 10,087 mégawatts. CAE a donc vendu sa technologie à deux des trois plus importants projets hydro-électriques au monde. Le troisième, celui d'Itaipu au Brésil, est présentement en voie de construction et CAE a présenté une offre de service.

### ■ Conçu pour les femmes

La Chambre de commerce du district de Montréal et la Bourse locale offriront à compter du 28 septembre une série de huit cours d'initiation au marché boursier «spécialement conçus pour les femmes» (sic). Ces cours se dérouleront de midi à 14 h à la Maison du commerce. Le coût sera de \$130 par personne en incluant le déjeuner.

### ■ En raccourci

Savez-vous que les cure-dents de bois des **Rôtisseries St-Hubert** sont importés du Japon... **Télébec Ltée**, la filiale québécoise de Bell-Northern, vient d'acquiescer le réseau téléphonique de St-Evariste. Les 900 abonnés verront rapidement le changement de propriétaire puisqu'ils connaîtront une forte hausse du tarif mensuel, qui passe à \$11,85, soit plus qu'à Montréal... La compagnie **Marconi Canada** vient d'acheter la firme Sun World Circuits, d'Orlando, en Floride, dont les activités dans la fabrication des plaquettes de circuits imprimés compléteront celles de l'usine de l'Ouest de Montréal... Les actions de **Mines Noranda** sont tombées à \$13 hier, soit environ le tiers du montant versé l'an dernier par Brascan et la Caisse de dépôt... Les **Japonais** ont vendu au Canada un nombre record de 25,164 automobiles au cours du mois d'avril... Le **Canadien Pacifique** a maintenu son dividende au taux annuel de \$1,90 lors de l'assemblée du conseil tenue à Calgary hier... La **Banque de Nouvelle-Écosse** vient d'emprunter \$150 millions US en Europe à un taux égal à 1/4% de 1% en sus de la moyenne arithmétique de l'offre et de la demande des taux du marché de l'eurodollars pour six mois... Le **salaires moyen** dans l'industrie manufacturière est demeuré stable à \$381,11 par semaine au cours du mois de mars... Le conseil d'administration de **Nordair** a tenu hier son assemblée à Frobisher Bay dans le cadre du vol inaugural du C-GNDU dans l'Arctique... Le groupe **SNC** vient de terminer l'étude de faisabilité d'un autre barrage en Tunisie, quelques jours après l'inauguration du barrage Bourguiba, dont la firme montréalaise a assumé l'ingénierie et la construction.

Michel Nadeau

**P**UISQU'IL n'est pas permis de produire des déclarations d'impôt conjoints, les groupes corporatifs ont toujours été préoccupés par l'utilisation des pertes au sein de corporations affiliées. En vertu de notre système d'imposition, chaque corporation forme une entité distincte et, règle générale, elle est la seule à pouvoir utiliser les pertes d'entreprises qu'elle peut encourir.

Lorsqu'une corporation subit une perte d'entreprise dans une année d'imposition, elle peut, en premier lieu, l'utiliser à l'encontre des bénéfices qu'elle a réalisés au cours de l'exercice antérieur, ensuite reporter s'il y a lieu le solde de cette perte sur les cinq années d'imposition futures. Si elle ne réalise pas de bénéfices suffisants pour absorber la perte au cours des cinq années subséquentes, elle perd le bénéfice d'utilisation du résidu à tout jamais. Ainsi, une corporation qui réaliserait les revenus suivants, 1981 — \$20.000 de revenu imposable; 1982 — (\$100.000) de perte; 1983 à 1987 — \$50.000 de revenu imposable, se verrait accorder le traitement fiscal qui suit: la perte de \$100.000 encourue en 1982 servirait en premier lieu à éliminer le revenu de \$20.000 réalisé en 1981. Le solde de la perte, soit \$80.000, devra être absorbé au cours des cinq années subséquentes. Puisque la corporation n'a réalisé que \$50.000 au cours de ces cinq années, le solde de \$30.000 ne pourrait être utilisé et serait perdu à jamais.

Il est alors intéressant de tenter d'utiliser cette perte au sein d'une autre corporation plutôt que de la voir s'éteindre faute de revenus. Ce résultat peut être obtenu en fusionnant la corporation à perte avec une corporation réalisant des bénéfices, ou en liquidant la corporation à perte dans une corporation à profit au sein du même groupe corporatif.

L'utilisation des pertes par la compagnie résultant de la fusion ou par la corporation mère dans le cas d'une liquidation est permise sous certaines conditions. Pour pouvoir utiliser les pertes, il ne faut pas que les deux événements suivant se réalisent simultanément: un changement de contrôle au niveau de la corporation ayant subi la perte et la cessation des opérations.

Ainsi, lorsqu'il n'y a pas changement de contrôle, il est possible de cesser les opérations de l'entreprise ayant subi la perte et d'utiliser les pertes accumulées à l'encontre des bénéfices de l'autre corporation, alors que s'il y a eu changement de contrôle, l'entreprise ayant subi la perte doit continuer à opérer au sein de la corporation fusionnée (ou de la corporation mère).

Dans le cadre d'un groupe corporatif, il n'y a généralement pas de changement de contrôle lors de la fusion de deux filiales de sorte qu'il n'est pas nécessaire de continuer des activités à perte pour pouvoir les absorber par des opérations rentables.

**VENEZ JOUER DEHORS**

Kino-Québec

# Allan MacEachan révoque les permis de chasse aux entreprises déficitaires

## fiscalité par Guy Vincent

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Guy Vincent est associé chez Maheu Noisieux, comptables agréés.

Ces règles de déductibilité des pertes pouvaient présenter, pour certaines corporations rentables, un motif suffisant afin de procéder à l'acquisition de corporations ayant des pertes accumulées. En effet, puisque lors de l'acquisition, il y avait changement de contrôle, il suffisait de continuer pendant quelque temps les opérations de la corporation ayant subi les pertes pour pouvoir les utiliser à l'encontre des bénéfices réalisés par la corporation acheteuse.

La firme rentable faisait donc l'acquisition d'une corporation ayant des pertes accumulées pour un prix généralement dérisoire. Elle procédait par la suite à la liquidation de cette corporation au sein de la corporation acheteuse, devenue corporation mère, et elle exploitait la corporation à perte juste assez

longtemps pour utiliser les pertes accumulées.

Bien entendu, les règles concernant la limite de temps pour l'utilisation des pertes s'appliquent à de telles transactions. Les pertes ne sont déductibles pour la corporation acheteuse en autant qu'elles auraient été déductibles pour la corporation ayant subi la perte.

Le budget fédéral du 12 novembre 1981 est venu changer quelque peu ces règles d'utilisation des pertes dans le cas des changements de contrôle. Il est proposé (car après sept mois, nous en sommes encore au stade des propositions) à la résolution 85 ce qui suit:

«(85) Que, lorsqu'il y a, à une date quelconque après le 12 novembre 1981 et au cours d'une année d'imposition, changement dans le

contrôle d'une corporation,

a) les pertes autres que des pertes en capital, attribuables à une entreprise de la corporation pour les années d'imposition se terminant avant cette date, ne soient déductibles dans le calcul du revenu imposable pour les années d'imposition se terminant après cette date, qu'à concurrence du revenu de l'entreprise dans laquelle la perte a été subie».

Lorsqu'il n'y a pas de changement de contrôle, comme dans le cas de fusion de filiales au sein d'un même groupe corporatif, les règles décrites précédemment continuent donc de s'appliquer. Mais, quand il y a un changement de contrôle, il ne suffira plus désormais de continuer à exploiter pendant quelque temps

l'entreprise ayant subi la perte. Pour pouvoir bénéficier des pertes, il faudra maintenant rentabiliser l'entreprise déficitaire puisqu'il ne sera plus permis d'absorber les pertes accumulées à même les bénéfices réalisés par les autres sources de revenus de la corporation acheteuse.

M. Allan MacEachan, ministre des Finances du Canada, bien que reconnaissant que l'utilisation des pertes puisse être une incitation pour tenter de remettre sur pied une entreprise déficitaire, ne semble pas vouloir que cette utilisation des pertes ne soit qu'une échappatoire fiscale.

À toutes fins utiles, les permis de chasse aux entreprises déficitaires ont été révoqués le 12 novembre 1981.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de

fiscalité publié trois fois l'an. Ce recueil est disponible auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 1455 rue Peel, bureau X-24, Montréal, Québec, H3A 1T5, au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone: (514) 843-8837.

Société du crédit agricole Canada Farm Credit Corporation Canada

### NOMINATION



Thomas R. Robertson

Le Président de la Société du crédit agricole Canada, M. Eiliv H. Anderson, est heureux d'annoncer la nomination de M. Thomas R. Robertson au poste de trésorier de la Société.

M. Robertson dirigera la nouvelle Division de trésorerie, et sa première responsabilité sera de mettre au point les activités de la SCA sur les marchés financiers.

M. Robertson travaillait à Finance Canada depuis huit ans lorsqu'il est entré au service de la Société. Celle-ci profitera de sa vaste expérience dans le domaine de l'investissement. La Société du crédit agricole Canada est une société d'Etat qui offre aux agriculteurs canadiens une aide financière sous forme de crédit hypothécaire à long terme.

Canada

**APPARTEMENTS EXÉCUTIFS**  
Meublés (au mois) ou non-meublés (à l'année)  
Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gérance dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.  
**(514) 935-9224**  
**HADDON ARMS**  
MONTREAL 2170 AVE. LINCOLN  
Près du Forum & Metro

● DÉDOUANEMENT  
● GROUPAGE MARITIME & AÉRIEN  
● IMPORT — EXPORT  
● ÉTUDES LOGISTIQUES

Correspondants au Canada et dans les principaux pays

**G. Bécharde Ltée**

courtiers en douane  
transitaires  
internationaux

Siège social:  
410 rue St-Nicolas, Montréal, Québec H2Y 2P5

Téléphone: 282-0303 • Téléc: 055-60803

Toutes ces obligations étant vendues, le présent avis est publié à titre d'information uniquement.

NOUVELLE EMISSION le 23 avril 1982

**VILLE DE LONGUEUIL**  
Québec, Canada

10.000.000 Dollars Canadiens  
Obligations 17% 1982-1988

Kredietbank International Group  
Arab Asian Bank, e.c.

Crédit Communal de Belgique - Gemeentekrediet van België

Toutes ces obligations étant vendues, le présent avis est publié à titre d'information uniquement.

NOUVELLE EMISSION le 17 mai 1982

**VILLE DE SHERBROOKE**  
Québec, Canada

12.000.000 Dollars Canadiens  
Obligations 17% 1982-1987

Kredietbank International Group  
Dominion Securities Ames Limited  
Arab Asian Bank, e.c.

Crédit Communal de Belgique - Gemeentekrediet van België  
Société Générale de Banque S.A.

## Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

## BOURSES D'ETUDES D'EMR

Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR), en collaboration avec le Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN) de l'université Laval, offre les bourses d'études suivantes.

### Bourses offertes:

Pour l'année 1982-1983:

- Quatre (4) bourses de maîtrise d'une valeur de 5000\$ chacune, renouvelables pour une année supplémentaire.
- Une (1) bourse de doctorat d'une valeur de 7000\$, renouvelable pour deux années supplémentaires.

### Conditions requises:

Les bourses d'études d'EMR s'adressent aux personnes qui désirent se spécialiser dans l'étude des phénomènes économiques reliés au secteur énergétique dans le cadre du Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN). Il va de soi que

les candidats doivent répondre aux conditions normales d'admissibilité à la maîtrise et au doctorat en sciences économiques déterminées par l'université Laval et son département d'économique.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces bourses d'études EMR, veuillez vous adresser au:

Directeur du Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN)  
Département d'économique  
Faculté des sciences sociales  
Université Laval  
Cité universitaire, Québec  
G1K 7P4

# AVIS PUBLICS

Province de Québec - District de Montréal  
COUR PROVINCIALE - NO 500-02-05279-70  
BROSSEURS RAYMOND INC. - deman-  
dereuse - PAUL ZAPPA, défendeur. Le  
20 juin 1982, à 11 heures à la place d'affaires  
de la défenderesse au 5505 Ste-Marie ave en  
la cité de Montréal devant par autorité de  
Justice, les biens et effets de la défende-  
resse saisis en cette cause, consistant en  
Meubles de bureau, table à dessin, lot d'ou-  
tillage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT  
PIERRE GUERIN, huissier, tél. 866-8901  
Montréal, 11 juin 1982.

AVIS COUVRE-PLANCHER G & G INC. par  
acte fait le 9 juin 1982, et enregistré le 9 juin  
1982, au Bureau d'enregistrement de la division  
de Montréal, sous le numéro 258571, à venir,  
cédé et transféré à LA CIE DE COUVRE-  
PLANCHER PACKER, tous ses comptes à rece-  
voir, comptes de livres, créances, réclamations  
et demandes découlant de toute source, créés  
du 1er mars 1979, jusqu'à la date de son LA CIE  
DE COUVRE-PLANCHER PACKER.

AVIS est par les présentes donné que ROMÉO  
BEAUVIN, domicilié à R.R. 1, Martinville,  
s'adresse à la Commission des Transports du  
Québec, dans le but d'obtenir un permis spécial  
pour le transport de déchets solides dans la  
région 85.

LA REQUÉRANTE ACE TRUCKING INC. S'ADRESSE À LA COMMISSION DES  
TRANSPORTS DU QUÉBEC, AFIN D'APPROUVER  
LES MODIFICATIONS TAUXIQUES TELLES QUE  
CONTENUES DANS LE DOSSIER  
COMMUNIQUE TOUTE PERSONNE INTERESSEE  
PEUT S'OPPOSER À LA PRÉSENTE DEMANDE  
DANS LES CINQ JOURS QUI SUIVENT LA  
DATE DE PUBLICATION DANS CETTE DEMANDE.  
1ère publication: 14 juin 1982  
2ème publication: 15 juin 1982

# AMÉRIQUE

Une faible crête en provenance de  
l'ouest a dégagé partiellement l'ex-  
trême sud de la province. Cepen-  
dant, une zone dépressionnaire en-  
nuageuse à nouveau le sud en fin de  
journée aujourd'hui et pourrait pro-  
voquer quelques averses disper-  
sées. Ce temps nuageux accompa-  
gné d'averses persistera mercredi.  
Les températures se maintiendront  
près ou légèrement sous la normale.

**CANADA**

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

TEMP.	MIN	MAX
Vancouver	-	-
Victoria	-	-
Edmonton	-	-
Calgary	-	-
Winnipeg	-	-
Regina	-	-
Saskatoon	-	-
Toronto	-	-
Ottawa	-	-
Montréal	-	-
Québec	-	-
Halifax	-	-
Fredericton	-	-
Charlottetown	-	-
St. John's	-	-

**MONTRÉAL**

Ennuageux en mi-journée. Possi-  
bilité d'averses par la suite. Maxi-  
mum 22. Aperçu pour mercredi:  
nuageux avec quelques averses.

Lever du soleil: 5 h 05  
Coucher: 20 h 48

**QUÉBEC**

Abruti, Témiscamingue, Réservoirs Ca-  
broon, Québec, Saguenay, Mauricie, Parc des  
Laurentides, nuageux avec quelques averses  
en après-midi, maximum 19. Aperçu pour  
mercredi: nuageux avec averses.

**ÉTATS-UNIS**

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)

TEMP.	MIN	MAX
Albany	-	-
Atlanta	-	-
Atlantic City	-	-
Boston	-	-
Buffalo	-	-
Burlington VT	-	-
Charlotte NC	-	-
Chicago	-	-
Cleveland	-	-
Dallas	-	-
Denver	-	-
Detroit	-	-
Hartford	-	-
Honolulu	-	-
Houston	-	-
Kansas City	-	-
Las Vegas	-	-
Los Angeles	-	-
Miami Beach	-	-
Minneapolis	-	-
Min St. Paul	-	-
New Orleans	-	-
New York	-	-
Norfolk Va	-	-
Oklahoma City	-	-
Orlando	-	-
Philadelphia	-	-
Phoenix	-	-
Pittsburgh	-	-
Portland Me	-	-
Portland Or	-	-
Reno	-	-
Salt Lake City	-	-
San Diego	-	-
San Francisco	-	-
Seattle	-	-
Spokane	-	-
Syracuse	-	-
Tulsa	-	-



**RETROSPECTIVE**

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	11	21
Normale	13	23
Records	6 (1978)	32 (1956)

**LE MONDE**

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP.	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	11	13 h
Amsterdam	13	13 h
Ankara	27	15 h
Athènes	29	14 h
Auckland	5	Minuit
Beyrouth	-	14 h
Berlin	15	13 h
Bombay	24	13 h
Bruxelles	13	13 h
Le Caire	34	14 h
Casablanca	23	13 h
Copenhague	11	13 h
Dublin	15	13 h
Genève	15	13 h
Jérusalem	28	14 h
Lisbonne	18	13 h
London	16	13 h
Madrid	26	13 h
Malte	25	13 h
Moscou	9	13 h
New Delhi	27	17 h
Nice	21	13 h
Oùlo	10	13 h
Paris	16	13 h
Rome	24	13 h
Sofia	12	14 h

Canada, Province de Québec - District de  
Montréal - COUR PROVINCIALE - NO 500-  
02-06576-81-7. LOUISE ROBERT & AL. FA-  
cteur demanderesse. ANITA RODIN TORME,  
Partie défenderesse. Le 25-06-82 à 10 h 00  
au 6004, rue Sherbrooke ouest, Montréal.  
District de Montréal devant par autorité de  
Justice, les biens et effets de ANITA  
RODIN TORME saisis en cette cause, consistant  
en 1 lot de 145 randauds, 1 lot de 30 salopettes,  
1 lot de 37 chapeaux d'été, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT  
PIERRE TARDY, huissier, 388-0211, Infor-  
mation, Lantane, Villeveuve, Miller, Lefort,  
Poulin, Giguère, Montréal, ce 15ème jour  
de juin 1982.

AVIS est par les présentes donné que le contrat  
de vente en date du 20 mai 1982 à LA BANQUE  
TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présen-  
tes ou futures, payables à LES PONTES JACQUES  
CARTIER, Enregistré, Labelle Painters Registered, a été  
enregistré au bureau d'enregistrement de Ter-  
bonne le 3ème jour de juin 1982, sous le nu-  
méro 526202. Ce même jour de juin 1982, LA  
BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958571 en vertu duquel  
FTTEE INDUSTRIES INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que la garantie  
créée par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958571 en vertu duquel  
FTTEE INDUSTRIES INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

**Données fournies  
par le Centre de prévision  
du Québec,  
Environnement Canada**

**AMÉRIQUE CENTRALE**

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP.	MAX	MIN
Acapulco	-	-
Barbados	-	-
Caracas	-	-

**PRECIPITATIONS\***

(Pour la période de 24 heures se termi-  
nant à 13 h hier.)

PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	1,6
Ce mois-ci	18
Normale pour ce mois	83
Cette année	140
Normale pour l'année	707

AVIS est par les présentes donné que le contrat  
de vente en date du 20 mai 1982 à LA BANQUE  
TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présen-  
tes ou futures, payables à PAIN TERREBONNE  
INC., a été enregistré au bureau d'enregistre-  
ment de Montréal le 27ème jour de mai  
1982, sous le numéro 326440. Ce 7ème jour de  
juin 1982, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958571 en vertu duquel  
FTTEE INDUSTRIES INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

**TRIBUNAL DE LA JEUNESSE**

NO: 500-43-00049-95/0181

ORDONNANCE D'ASSIGNATION  
ET DE SIGNIFICATION  
AVIS PUBLIC  
(art. 139 C.P.C.)

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-12-107931-812

PATRICIA ANN ADAIR

Requérante

M. JOHN BREW CORT

Intimé

**AVIS AUX ENTREPRENEURS**

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies  
par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et  
marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO  
91-40/35" relativement au

AVIS est par les présentes donné que le contrat  
de vente en date du 20 mai 1982 à LA BANQUE  
TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présen-  
tes ou futures, payables à PAIN TERREBONNE  
INC., a été enregistré au bureau d'enregistre-  
ment de Montréal le 27ème jour de mai  
1982, sous le numéro 326440. Ce 7ème jour de  
juin 1982, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958571 en vertu duquel  
FTTEE INDUSTRIES INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

**TRIBUNAL DE LA JEUNESSE**

NO: 500-43-00049-95/0181

ORDONNANCE D'ASSIGNATION  
ET DE SIGNIFICATION  
AVIS PUBLIC  
(art. 139 C.P.C.)

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-12-107931-812

PATRICIA ANN ADAIR

Requérante

M. JOHN BREW CORT

Intimé

**AVIS AUX ENTREPRENEURS**

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies  
par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et  
marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO  
91-40/35" relativement au

AVIS est par les présentes donné que le contrat  
de vente en date du 20 mai 1982 à LA BANQUE  
TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présen-  
tes ou futures, payables à PAIN TERREBONNE  
INC., a été enregistré au bureau d'enregistre-  
ment de Montréal le 27ème jour de mai  
1982, sous le numéro 326440. Ce 7ème jour de  
juin 1982, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958571 en vertu duquel  
FTTEE INDUSTRIES INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

**TRIBUNAL DE LA JEUNESSE**

NO: 500-43-00049-95/0181

ORDONNANCE D'ASSIGNATION  
ET DE SIGNIFICATION  
AVIS PUBLIC  
(art. 139 C.P.C.)

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-12-107931-812

PATRICIA ANN ADAIR

Requérante

M. JOHN BREW CORT

Intimé

**AVIS AUX ENTREPRENEURS**

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies  
par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et  
marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO  
91-40/35" relativement au

AVIS est par les présentes donné que le contrat  
de vente en date du 20 mai 1982 à LA BANQUE  
TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présen-  
tes ou futures, payables à PAIN TERREBONNE  
INC., a été enregistré au bureau d'enregistre-  
ment de Montréal le 27ème jour de mai  
1982, sous le numéro 326440. Ce 7ème jour de  
juin 1982, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958571 en vertu duquel  
FTTEE INDUSTRIES INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

**TRIBUNAL DE LA JEUNESSE**

NO: 500-43-00049-95/0181

ORDONNANCE D'ASSIGNATION  
ET DE SIGNIFICATION  
AVIS PUBLIC  
(art. 139 C.P.C.)

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-12-107931-812

PATRICIA ANN ADAIR

Requérante

M. JOHN BREW CORT

Intimé

**AVIS AUX ENTREPRENEURS**

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies  
par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et  
marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO  
91-40/35" relativement au

AVIS est par les présentes donné que le contrat  
de vente en date du 20 mai 1982 à LA BANQUE  
TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présen-  
tes ou futures, payables à PAIN TERREBONNE  
INC., a été enregistré au bureau d'enregistre-  
ment de Montréal le 27ème jour de mai  
1982, sous le numéro 326440. Ce 7ème jour de  
juin 1982, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958571 en vertu duquel  
FTTEE INDUSTRIES INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

**TRIBUNAL DE LA JEUNESSE**

NO: 500-43-00049-95/0181

ORDONNANCE D'ASSIGNATION  
ET DE SIGNIFICATION  
AVIS PUBLIC  
(art. 139 C.P.C.)

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-12-107931-812

PATRICIA ANN ADAIR

Requérante

M. JOHN BREW CORT

Intimé

**AVIS AUX ENTREPRENEURS**

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies  
par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et  
marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO  
91-40/35" relativement au

AVIS est par les présentes donné que le contrat  
de vente en date du 20 mai 1982 à LA BANQUE  
TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présen-  
tes ou futures, payables à PAIN TERREBONNE  
INC., a été enregistré au bureau d'enregistre-  
ment de Montréal le 27ème jour de mai  
1982, sous le numéro 326440. Ce 7ème jour de  
juin 1982, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le garant  
créé par l'acte de fiducie, d'hypothèque et  
de gage exécuté devant Maître Ernest Raski-  
vov, Notaire, le 22 mars 1979, enregistré au Bu-  
reau d'enregistrement de Montréal le 23 mars  
1979 sous le numéro 2958568 en vertu duquel  
CONTESSA FABRICS INC. a hypothéqué, nanti et  
grevé certains biens tel que plus amplement  
indiqués dans ledit acte, est devenue exécutoire  
et que le soussigné, agissant comme sou-  
s-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le  
détendeur de l'obligation et pour le fiduciaire,  
a pris possession de la propriété grevée, le tout  
selon les stipulations dudit acte de fiducie.  
MONTREAL, le 26 mai 1982.

SPORTS

Un match superbe pour Ozzie Smith

Les Cards surclassent les Expos 2-1

par Daniel Caza

ST-LOUIS (PC) — Les Cardinals de St-Louis et les Expos de Montréal, respectivement premier et deuxième au classement de la Division est de la ligue nationale par une différence de trois matches, ont offert un spectacle digne de leur réputation, hier.

L'échec à certes été très dur à avaler du côté des Montréalais, vaincus 2-1, mais on saurait pleinement le difficile triomphe dans le vestiaire opposant.

«C'est le genre de rencontre auquel les amateurs de baseball doivent s'attendre lorsque deux formations en quête du championnat se frottent l'une contre l'autre», affirme le héros obscur de la victoire des

Cards, l'arrêt-court Ozzie Smith.

Superbe en au moins quatre occasions, le diminutif baseballeur acquis des Padres de San Diego en retour de Garry Templeton au cours de la saison morte, a participé directement à trois des quatre double-jeux des siens.

«J'admets avoir réussi des catches qui sortaient de l'ordinaire, mais ceci n'est que le résultat d'un travail constant, dit-il. En arrivant à St-Louis, j'ai dû m'ajuster à un tas de choses dont, entre autres, le fait d'évoluer sur une surface synthétique dans la majorité des parties. Je commence à récolter les fruits de mes efforts et j'en suis fier. Surtout que je ne suis plus ennuyé par les blessures.»

Smith a en effet subi plusieurs blessures mineures depuis le début de la campagne: mal de bras, élongation musculaire à l'aîne, etc.

Toutefois, il sent maintenant qu'il vaut son pesant d'or: «Le même phénomène se produit en attaque. Je vais bien dans les deux sens, l'équipe va bien aussi, nous devrions remporter cette série.»

«Nous n'avons tout simplement pas cogné de coups sûrs en moments opportuns», a expliqué de son côté le gérant des Expos, Jim Fanning. «Nous avons laissé moisir trois hommes sur les buts en huitième et neuvième manches. Que peut-on donc ajouter à cela?»

Déçu, mais nullement dé-

couragé, Fanning ne voyait pas d'autres explications à ce revers. Il préférait plutôt parler du brio de l'artilleur Bill Gullickson. En sept manches, Gullickson a espacé huit coups sûrs et s'est sorti de beaux draps en plusieurs occasions.

D'ailleurs, une seule manche lui fut facile, la septième. Au cours des six premières reprises, les Cards ont placé des coureurs sur les sentiers.

«Gully a oeuvré comme un as, souligne Fanning. Il méritait un meilleur sort. Quoi qu'il en soit, nous venons de disputer quatre excellents matches consécutifs et je suis confiant de l'empirer demain (aujourd'hui)».

Dans son coin, l'un des plus

silencieux du groupe, Chris Speier, aurait sans doute préféré parler de son petit jeu de cache-cache dans la victoire. Néanmoins, il a formulé une brève explication. Sur cette séquence, Ozzie Smith a été surpris par Speier qui avait la balle cachée dans son gant. Une vieille ruse qui est très rarement pratiquée dans les ligues majeures.

«C'est le vieux truc que l'on a appris dans la cour d'école, indique-t-il. Je me souviens pas de l'avoir déjà accompli dans les majeures. Par contre, une chose est certaine: ce fut mon initiative et j'étais le seul à être au courant. De plus, je crois bien qu'il s'écoulera des lunes avant que je surprenne un autre adversaire avec ce petit jeu.»

Table with 2 columns: EXPOS 1 and CARDS 2. Lists player names and statistics for both teams.

Le Brésil vainc l'URSS au Mondial

Les magiciens brésiliens sont de retour

SEVILLE. — Les magiciens brésiliens sont de retour dans le Mondial et leur première victime a été l'URSS battue 2-1 (0-1), hier soir à Seville.

Tout avait mal commencé pour les virtuoses sud-américains qui semblaient avoir du mal à se dégager de l'état soviétique. À la 34e minute de jeu, ils concédèrent même un but sur une bête de leur gardien Valdir Peres qui laissa glisser entre ses mains un tir de 25 mètres du Soviétique Andrei Bal.

Le cauchemar brésilien dura une mi-temps. Et c'est sous les sifflets des spectateurs dont un grand nombre

de leurs supporters déçus que les Brésiliens regagnèrent les vestiaires.

À la reprise tout avait changé. Les onze joueurs au maillot jaune se lancèrent dans leur numéro de funambules, tournant leurs adversaires médusés par un festival de dribbles, de passes tirées au cordeau et de tirs fulgurants décochés sous tous les angles.

Dès leur première sortie les joueurs de Teia Santana ont prouvé qu'ils avaient retrouvé la joie de jouer de leurs années de 58, 62 et 70 et devaient à nouveau être considérés comme des prétendants sérieux au titre mondial.

Le football d'austérité de Claudio Coutinho est oublié, le Brésil joue de nouveau dans l'allégresse. L'imagination et l'audace sont de retour, la force de frappe aussi. Les deux buts brésiliens en font foi.

Le premier fut l'oeuvre du capitaine Socrates. Un ballon récupéré aux trente mètres, deux pas de côté, un tir fulgurant du pied droit et le ballon qui vient se loger dans la lucarne gauche des buts soviétiques.

Le deuxième fut le fruit d'une cinglante reprise de volée d'Eder au terme d'un mouvement subtil parti de l'aile droite.

Un à un donc et ce n'était que logique tant le milieu de terrain brésilien et notamment Socrates et Falcao dominaient le jeu et reléguait les soviétiques à un rôle de faire-valoir.

Visiblement éprouvés par la chaleur, plus de 30 degrés, les joueurs soviétiques ne durent rester si longtemps en tête qu'aux exploits de leur gardien Renat Dasaev, remarquable d'autorité dans sa surface de réparation et particulièrement remarquable dans les airs.

Les Soviétiques pourront se consoler de leur défaite en disant que l'arbitre espagnol Augusto Lamo aurait bien pu leur accorder un penalty sur main de Luisinho et que quelques jours d'acclimatation au soleil du sud de l'Espagne leur permettront de mieux tenir la distance.

Lato qui a d'ailleurs été l'attaquant le plus entreprenant. En revanche, Zbigniew Boniek, qui devait faire office de meneur du jeu, a été mis sous l'éteignoir. Son futur coéquipier à la «juve», Marco Tardelli, lui a réservé le sort déjà connu la veille par Diego Maradona.

D'autre part, ce début du Mondial en Espagne a été marqué par des assistances réduites: 8.000 places vides pour le match d'ouverture Argentine — Belgique, un tiers du stade de Vigo désert pour Italie-Pologne. Seul Brésil — URSS, avec notamment 5.000 supporters brésiliens, a connu un véritable succès populaire.

Lato qui a d'ailleurs été l'attaquant le plus entreprenant. En revanche, Zbigniew Boniek, qui devait faire office de meneur du jeu, a été mis sous l'éteignoir. Son futur coéquipier à la «juve», Marco Tardelli, lui a réservé le sort déjà connu la veille par Diego Maradona.

D'autre part, ce début du Mondial en Espagne a été marqué par des assistances réduites: 8.000 places vides pour le match d'ouverture Argentine — Belgique, un tiers du stade de Vigo désert pour Italie-Pologne. Seul Brésil — URSS, avec notamment 5.000 supporters brésiliens, a connu un véritable succès populaire.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche Montréal 5, Chicago 3 San Francisco 2-1, Atlanta 1-5 Cincinnati 4, Los Angeles 2 San Diego 5, Houston 4 St-Louis à New York, remis Pittsburgh à Philadelphie, remis

Hier Chicago 12, Philadelphie 11 New York 2, Pittsburgh 1 St-Louis 2, Montréal 1 Houston 9, Atlanta 0 Los Angeles à San Diego

Aujourd'hui

(Lanceurs prévus) Philadelphie, Bystron (1-0) à Chicago, Bird (3-6), 14 h 35 New York, Puleo (5-3) à Pittsburgh, Rhoden (2-8), 19 h 35 San Francisco, Laskey (4-4) à Cincinnati, Seaver (3-6), 19 h 35 Montréal, Sanderson (5-4) à St-Louis, Andujar (6-4), 20 h 35 Atlanta, Walk (5-4) à Houston, Knepper (2-7), 20 h 35 Los Angeles, Reuss (6-5) à San Diego, Curtis (5-3), 22 h 05

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises) Jones, SD 198 66 333 Bailor, NY 113 37 327



Les frappeurs

Table with 4 columns: pb, ca, cc, pp, moy. Lists player names and statistics for various teams.

Les lanceurs

Table with 4 columns: g, p, moy., diff. Lists player names and statistics for various teams.

LIGUE NATIONALE

Table with 4 columns: g, p, moy., diff. Lists team statistics for National League.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table with 4 columns: g, p, moy., diff. Lists team statistics for American League.

Table with 4 columns: g, p, moy., diff. Lists team statistics for National League.

Hier

Points produits: Murphy, Atl., 53; Moreland, Chi., 42. Buts volés: Moreno, Pit., 34; Dernier, Phi., 27.

Lanceurs: (9 décisions)

Forsch, St-L., 7-2, 3.77; Rogers, Mon., 7-3, 2.02; Sutton, Hou., 7-3, 3.38.

Ligue Américaine

Dimanche Oakland 7, Toronto 5 Californie 7, Chicago 4 Seattle 7, Kansas City 1 Milwaukee 13, Detroit 5 Texas 10, Minnesota 4 Cleveland à Boston, remis Cleveland à Boston, remis New York à Baltimore, remis

Hier

Oakland à Toronto Detroit à Cleveland Milwaukee à Baltimore Boston à New York Minnesota à Kansas City Texas à Seattle

Aujourd'hui

Detroit, Pashnick (1-2) à Cleveland, Sorensen (5-5), 19 h 35 Milwaukee, McClure (3-2) à Baltimore, Flanagan (5-4), 19 h 35 Boston, Hurst (2-1) à New York, John (4-6), 20 h 00 Minnesota, Viola (0-0) à Kansas City, Black (0-1), 20 h 35 Toronto, Clancy (6-3) à Californie, Witt (3-0), 22 h 30 Chicago, Hoyt (9-3) à Oakland, Langford (5-7), 22 h 35 Texas, Tanana (2-7) à Seattle, Moore (2-5), 22 h 35.

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises) HARRAH, Cle 216 85 394 BONNELL, Tor 156 56 359 WILSON, KC 146 52 356 McRAE, KC 218 77 353 Lowenstien, Bal 107 37 347 COOPER, Min 209 72 344 HRBEK, Min 202 68 337 Yastrzemski, Bos 163 54 331 Herndon, Det 217 71 327 Carew, Cal 191 62 325

Circuits: Thornton, Cle., 17; Hrbk, Min., 15.

Points produits: McRae, Kc., 55; Thornton, Cle., 54.

Buts volés: Henderson Oak., 62; LeFlora, Chi., 20.

Lanceurs: (8 décisions) Vucokovich, Mil., 8-2, 3.52; Zahn, Cal., 7-2, 1.88; Caudill, Sea., 7-2, 2.01.

Les deux prochaines rencontres révéleront le vrai visage du Manic

par Francis Millien

Une défaite non méritée, deux victoires qui le sont, voilà enfin le premier bilan positif du Manic lors d'un voyage prolongé sur la route.

Battu par les Earthquakes et l'arbitre à San José, s'imposant en prolongation à Seattle, le Manic a réussi, samedi soir, à remporter de belle façon sa troisième victoire à l'étranger dans le vétuste Clark Stadium d'Edmonton.

Avant d'entreprendre ses deux prochaines matches au Stade olympique, ce soir et vendredi contre les Strikers de Fort Lauderdale et le Cosmos de New York, le Manic avait bien besoin de présenter une fiche positive.

Les remous créés par le départ de Gordon Hill, les vagues houleuses qui ont suivi les affaires Rigby et Vosmaer, n'ont y fit. Le bateau que l'on croyait à la dérive flotte et

le vent en poupe. Frantz Mathieu et Dragan Vujovic ne sont pas étrangers à l'affaire, leur arrivée ayant apporté en attaque et en défense la stabilité qui faisait défaut jusque-là.

Le Manic garde plus aisément la possession du ballon, donc construit plus d'actions, donc contrôle mieux le jeu, donc... marque plus de buts qu'il n'en accorde. Voilà de quoi réjouir les partisans et la direction du Manic. Voilà également de quoi permettre à Eddie Firmani de souffler un peu et de prouver que «son» système, «son» équipe, «sa» méthode ne sont pas si mauvais que cela.

Il reste encore de nombreux points à aplanir et plusieurs problèmes épineux à régler, mais l'état d'esprit dans lequel se trouve l'équipe présente permet d'espérer des jours encore meilleurs.

On n'a qu'à évaluer la performance de Thompson Usiyau qui redonne de plus en plus l'excellent dribbleur de la saison dernière ou regarder la brigade défensive, gardien et défenseurs compris, qui réussissent à faire taire les canons adverses.

Autant de satisfactions présentes et futures auxquelles s'ajoute la «profondeur» du banc du Manic où Robert Vosmaer, Tony Towers et Andy Parkinson n'attendent qu'un signe de Firmani pour entrer dans la bagarre.

Il ne faut pas toutefois tomber dans l'excès inverse et croire que les victoires vont tomber aussi facilement que les feuilles d'automne un jour de grand vent. Chaque victoire devra être arrachée à un adversaire plus ou moins puissant, mais toujours coriace. Les deux prochaines rencontres seront riches en en-



Eddie Firmani

seignement car les Strikers et le Cosmos occupent les deux premières positions de la LNAS et si le Manic tirait son épingle du jeu et récoltait un voire deux résultats honorables, alors là on pourrait paivoiser.

Impossible? Pas sûr. Le Manic se surpasse toujours dans les moments difficiles et devant les très fortes équipes.

Avec les Strikers et le Cosmos, le Manic a du pain sur la planche. Tant mieux, le spectacle n'en sera que meilleur.

La télévision, une nouvelle source de conflit au baseball

CHICAGO (AP) — Les propriétaires des 26 concessions du baseball majeur, réunis pour deux jours à Chicago, ont demandé hier à un juge de Cour fédérale de contrecarrer de façon définitive un projet de l'Association des joueurs, qui voudrait que ses membres reçoivent une part des revenus des retransmissions télévisées.

Marvin Miller, le directeur de l'Association, a immédiatement réagi et déclaré que

cette action serait contestée. De son côté, Ray Grebey, le directeur du comité de relations joueurs-propriétaires pour la partie patronale, a annoncé que les propriétaires avaient décidé, après trois heures de délibérations, de solliciter une ordonnance de la cour, «parce qu'il n'y a pas d'autres alternatives.»

Les propriétaires cherchent à obtenir une injonction permanente statuant que les équipes sont les seules proprié-

res des droits de télédiffusion des matches de baseball.

Grebey a expliqué que cette action fait suite à une série de lettres que l'Association a fait parvenir aux propriétaires et aux détenteurs de permis de télédiffusion, entre le 22 mai et le 1er juin. Ces lettres évoquaient, entre autres, la possibilité de poursuites judiciaires en ce qui a trait au partage des revenus de la couverture télévisée.

Grebey a soutenu que les prétentions de l'Association des joueurs, qui dit que ses droits de propriété sont lésés, est sans fondement.

Rejoint par téléphone à son bureau de New York, Miller a déclaré que l'Association contestait devant les tribunaux cette action des propriétaires et a souligné que ces derniers retardaient les discussions depuis le mois de février.

«Ils (les propriétaires) ont délibérément retardé les négociations puisque, de toute évidence, ils avaient décidé depuis longtemps de demander une injonction», a dit le directeur de l'Association.

«Nous soutenons que les droits de télédiffusion sont bilatéraux et que ni l'une ni l'autre des parties ne peut être le propriétaire exclusif de ces droits», a précisé Miller. Ce dernier a toutefois refusé de dire si le geste des propriétaires pourrait entraîner une certaine forme de débrayage de la part des joueurs. Quant au commissaire Bowie Kuhn, il a émis un communiqué dans lequel il révélait se ranger du côté des propriétaires. «Les joueurs de baseball bénéficient des meilleurs salaires et conditions de travail parmi tous les athlètes professionnels et cette action de



Ray Grebey

l'Association fait preuve d'un manque évident de scrupules.»

Cette réaction du commissaire était toutefois prévisible puisque les observateurs s'accordaient à dire, avant le début de ces rencontres, que les propriétaires profiteraient de l'occasion pour mettre de l'avant un plan leur donnant plus de pouvoirs que le commissaire.

Prassas avec les Concordes

Les Concordes de Montréal ont obtenu hier le second tour de la compétition de l'intérieur des Stampede de Calgary, John Prassas, en retour d'un deuxième choix au repêchage amateur de 1984.

Prassas, qui mesure 6'1" et pèse 222 livres, a disputé 10 matches avec les Stampede l'année dernière. Le directeur général des Concordes, Bob Geary, avait déclaré en fin de semaine que Prassas était le seul second tour de la LCF susceptible d'aider la formation montréalaise.

Le Grand Prix a-t-il encore sa raison d'être?

par Richard Milo

Riccardo Paletti est mort sous les yeux de sa mère, Gina. Et Séville Villeneuve, le père de Gilles, a remis le trophée Gilles-Villeneuve au vainqueur de l'épreuve, le Brésilien Nelson Piquet.

Comme quoi la mort a mauvais goût. Il était déjà déplacé que le père de Gilles remette le trophée nommé en l'honneur de son fils sur la tribune d'honneur. Mais après la mort de Paletti, après le spectacle d'horreur auquel a eu droit le monde entier, fallait-il que Séville Villeneuve fasse obligatoirement la présentation, cinq semaines après la mort de son fils?

Les organisateurs du Grand Prix du Canada ne pouvaient mieux faire pour exploiter la mort engendrée par la passion pour la course automobile où, à chaque virage, le pilote défie le danger à une vitesse folle.

Après Villeneuve, Paletti. Mais avant lui, il y eût Ronnie Peterson, et combien d'autres en formule un. À qui la faute? Hier, la presse italienne critiquait le dispositif de sécurité du circuit. Les secouristes ne seraient pas intervenus assez rapidement, au moment où les risques d'explosion étaient majeurs. À Montréal, le commissaire du Grand Prix, Roger Peart, a vanté la célérité des secouristes, qui sont arrivés neuf secondes après l'impact. Entre l'impact et le feu, il y a eu 38 secondes, au cours desquels des secouristes, au lieu de tenter de dégager le pilote, auraient cependant pu «arroser» le bolide alors que l'essence commençait à se répandre sous la voiture.

Mais tel n'est pas le but de notre propos. Ce qu'il faut se demander, ce n'est pas si une manoeuvre aurait sauvé la vie du pilote, mais plutôt si l'on n'y a pas lieu de repenser tout le «cirque» de la formule un. À commencer par la présentation d'un Grand Prix à Montréal.

Publiquement, le Grand Prix a terni l'image de la ville. Et il n'y avait que 37.500 personnes pour assister à la course, contre 35.400 au Stade olympique où les Expos jouent pourtant 80 matches...

Au cours des dernières semaines, le président de la Brasserie Labatt, M. Pierre Desjardins, a convaincu la presse qu'une participation financière des gouvernements municipal, provincial et fédéral s'imposait pour réduire les frais encourus lors de l'événement. Car il n'y a pas que la Brasserie Labatt, mais les trois paliers de gouvernement qui profitent des retombées économiques du Grand Prix, a-t-il dit. Sauf que depuis dimanche, devant le spectacle d'horreur d'un pilote qui brûle vif, à 23 ans, la presse internationale critique l'organisation du Grand Prix du Canada.

Côté sécurité, les Grands Prix doivent être repensés de fond en comble. Les pilotes n'ont aucune protection dans leurs bolides, des circuits, comme celui de Detroit, sont jugés dangereux, des règlements, anachroniques. Didier Pironi l'a d'ailleurs laissé entendre en expliquant l'accident. Il a levé les deux bras, pour signifier que son embrayage a collé. Mais dans les vapeurs d'essences, la poussière, la fumée, Paletti, à l'arrière de la grille, n'a pu le voir.

Samedi, Jean-Marie Ballestre, le président de la FISA, la Fédération internationale du sport automobile, a pourtant fait de nouvelles propositions que Bernie Ecclestone, le président de la FOCA, l'Association des constructeurs, a refusées, les jugeant inefficaces sur le plan de la sécurité et discriminatoires pour certains constructeurs. Entre-temps, le cirque se poursuit. Et il ne s'arrêtera vraisemblablement jamais, tant qu'il y aura des gens qui se passionnent pour le sport automobile, avec l'idée d'aller plus vite, toujours plus vite. Mais lorsque l'on demande à une société de cautionner l'événement, qu'on invite des partenaires gouvernementaux à prendre une part active à l'organisation, il n'appartient plus à un individu, mais à tout le monde, d'accepter ou de refuser la présentation d'un Grand Prix.

Vendredi, le directeur général du Grand Prix, Norman Legault, a dit qu'une foule de 100.000 personnes suffirait pour convaincre la Ville de Montréal de l'intérêt de la population pour le Grand Prix du Canada. Au total, sans Villeneuve, sans service de transport en commun, sans soleil, on a enregistré 94.065 entrées au cours du week-end: 37.500 dimanche, 30.065 samedi et 26.800 vendredi, alors que l'admission était gratuite.

L'intérêt est là. En axant davantage la publicité autour des grandes vedettes internationales, en écheolonnant le bûchage sur une plus longue période de façon à ce que la population suive «mieux» les Grands Prix courus à travers le monde, l'épreuve de Montréal pourrait sans doute survivre à la mort de Villeneuve et celle de Paletti. Mais après Villeneuve, après Paletti, qui sera la prochaine victime?

Paletti n'aurait pu être sauvé

La rapidité d'intervention des membres du service de sécurité, lors de l'accident qui a causé la mort du pilote italien Riccardo Paletti, dimanche après-midi lors du Grand Prix du Canada de Formule Un disputé sur le circuit Gilles Villeneuve de l'Île Notre-Dame, a été décrite comme «exemplaire» par les membres d'un comité chargé d'enquêter sur l'accident.

«Tout ce qui devait être fait a été fait» a déclaré hier l'Anglais Derek Ongaro, inspecteur de la Commission de sécurité de la Fédération internationale du sport automobile (FISA). «Le temps de réaction des responsables a été excellent et il était impossible de leur demander d'agir plus rapidement.»

«Rien n'aurait pu être fait de plus, même si une table d'opération avait été installée sur les lieux mêmes du départ de la course.»

L'accident est survenu à 16 h 17 et le décès de Paletti a été confirmé à 17 h 45. Le décès de Paletti était le premier dans l'histoire de 15 années du Grand Prix du Canada.

CARTES D'AFFAIRES

Advertisement for DEKABEK LTEE featuring 'DÉCAPAGE ÉCONOMIQUE' and contact information for Robic, Robic & Associés.



# Lettre ouverte aux Québécois

## Les plus démunis ne seront pas sacrifiés davantage

par Yves Bérubé

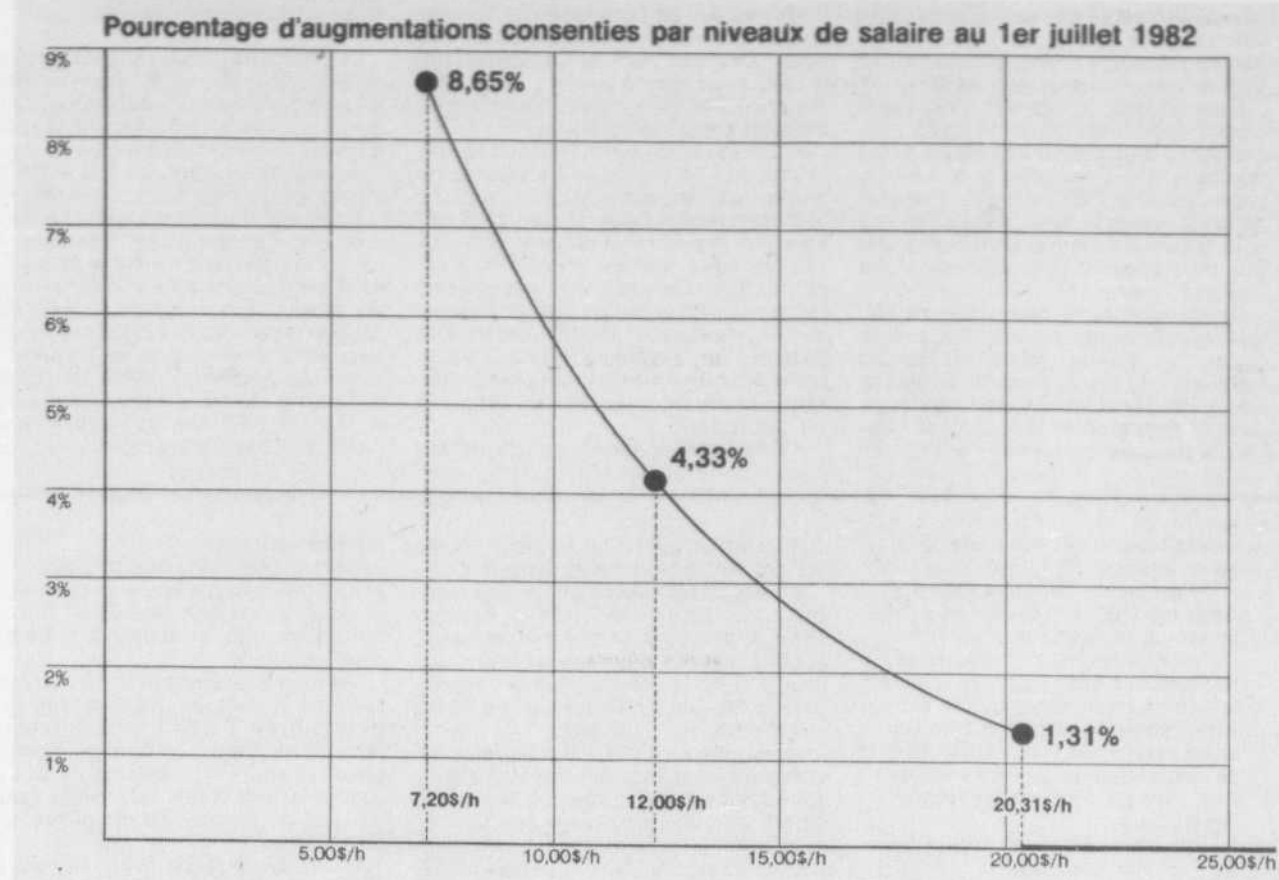
À l'occasion du débat sur le projet de loi 70, le président du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, député de Matane, a fait tenir au DEVOIR une «lettre ouverte» à ses concitoyens dans laquelle il résume la position de son gouvernement face à la crise économique et budgétaire que traverse le Québec.

La majorité d'entre nous sommes inquiets face au cafouillage de notre économie et à l'incertitude de l'emploi dans une telle période. Il ne se passe pas un soir sans que le bulletin de nouvelles nous rappelle à la réalité: fermeture d'usines, mises à pied, effondrement du dollar, hausse des taux d'intérêt. L'ensemble des économies occidentales semblent incapables de digérer les effets néfastes des politiques monétaires de lutte contre l'inflation.

Au Québec, cette politique que l'ex-ministre des Finances dans le gouvernement Pearson, M. Walter Gordon, qualifie de «lamentable faillite», cette politique a des effets particulièrement désastreux. Notre économie basée sur des industries traditionnelles ou de jeunes entreprises souvent très novatrices mais sous-capitalisées, est durement frappée par cette politique de hauts taux d'intérêt en période de diminution des barrières tarifaires.

En neuf mois au Québec, il y a eu 3.300 faillites; nous avons perdu 150.000 emplois; le taux de chômage chez les jeunes dépasse les 20%. La richesse des Québécois a diminué de 3.6% en un an. Depuis la «grande crise» en 1929, jamais nous n'avions connu un tel recul.

Cette crise qui affecte douloureusement beaucoup de nos concitoyens a des conséquences évidentes sur le budget du gouvernement québécois, qui doit, comme celui d'un individu ou d'une famille, être en équilibre. En même temps que les taux d'intérêt élevés provoquent une hausse considérable du coût du service de la dette, la baisse de l'activité économique provoque une diminution des revenus et une hausse des dépenses pour



venir en aide aux plus démunis de la société face à la crise.

Pourcentage d'augmentation des coûts en 1982-83:

- aide sociale: 17,1%
- aide juridique: 9,4%
- prêts et bourses aux étudiants: 14,3%
- assistance-maladie: 6,5%

Pour le gouvernement, le résultat de la crise est un déséquilibre important entre les revenus et les dépenses. Certains vont consacrer l'essentiel de leurs énergies à chercher, du gouvernement fédéral, du gouvernement québécois, du gouvernement américain ou des gouvernements antérieurs, qui est responsable de la crise budgétaire que le Québec doit résoudre? Je n'ai pas l'intention d'entreprendre une

guerre avec eux. Je me contenterai de quelques lignes pour rétablir certains faits.

■ Alors que les dépenses gouvernementales croissent de 17,5% entre 1971 et 1975, cette croissance a été ramenée à 13,2% entre 1976 et 1980.

■ La convention signée la veille de l'élection de 1976 a fait chuter le ratio maître-élève de 19,6 à 16,8, ce qui a nécessité l'engagement de 1.200 enseignants malgré la dénatalité. Celle signée la veille du référendum l'a fait passer de 16,8% à 16,4.

■ Malgré la création de beaucoup d'organismes gouvernementaux entre 1979 et 1981, les effectifs de la fonction publique ont diminué de 3.000 postes durant cette

période.

■ A la fin de la convention collective de 1976, l'écart entre le public et le privé a atteint 16,3%.

Faut-il aussi rappeler l'effort gouvernemental des compressions de ses dépenses de plus de \$1,5 million depuis deux ans? Je pourrais faire un long texte de dépenses de l'administration gouvernementale mais, ce que nos concitoyens veulent surtout savoir ce n'est pas qui est responsable de la crise mais comment le gouvernement pourra équitablement procéder au redressement qui s'impose. Comment le gouvernement va-t-il équilibrer son budget?

Les employés du secteur public ne sont pas responsables de la crise budgétaire que nous traversons. Mais, alors que tous nos concitoyens sont durement frappés, serait-il équitable qu'un seul groupe, 20% des travailleurs, voit ses revenus croître comme si nous vivions en période de pleine prospérité? Serait-il normal que 80% des travailleurs du secteur privé qui, souvent pour conserver leur emploi, consentent à un gel ou une baisse de salaire, doivent s'imposer un nouvel effort pour accroître davantage l'écart de salaire qui existe par rapport au secteur public? Serait-il normal que les acquis d'un groupe de la société priment sur l'équité, sur la justice?

L'écart de salaire entre le secteur public et le secteur privé, sans tenir compte de la sécurité d'emploi, atteindra 13% de 1er juillet. Le gouvernement a décidé qu'il devait demander à ses employés un effort particulier. C'est pourquoi le 15 avril dernier, nous avons proposé un gel modulé des salaires afin d'éviter une hausse de \$521 millions des impôts. Nous avons proposé à l'employé qui gagne \$7,20 l'heure d'indexer pleinement son salaire, à l'employé qui gagne \$12 l'heure, la moitié de l'indexation, enfin, à l'employé qui gagne plus de \$20,33 l'heure, un gel de salaire (voir le tableau).

Prendre le virage au 1er juillet permettrait de le prendre en douceur, de protéger les plus bas salariés, ceux qui sont les moins bien armés pour faire face à la crise. Cette proposition n'a pas été acceptée. Le gouvernement doit aujourd'hui assumer ses responsabilités.

Il y a quelques jours, nous avons déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la rémunération dans le secteur public qui peut être résumé ainsi:

Les syndicats et les employeurs des organismes publics dont le budget est voté par l'Assemblée nationale sont appelés à la table de négociation afin de réduire les augmentations de salaire prévues dans les conventions collectives. S'ils ne parviennent pas à une entente, le projet de loi prévoit, à l'échéance des conventions le 31 décembre:

- une prolongation de trois mois des conventions collectives;
- une réduction des salaires de 18,85% pour trois mois;

■ un gel d'un an des avancements d'échelon pour ancienneté;

■ un relèvement des salaires au 1er avril 1983 à un niveau temporaire, en attendant qu'une nouvelle convention collective vienne fixer définitivement les échelles de salaire (ce niveau temporaire correspond à celui qui aurait été atteint dans le cadre de la proposition du 15 avril dernier).

Cette loi prévoit que toute entente négociée prévautra sur ces dispositions salariales et laisse toute la place à la négociation. Les employés du secteur public, malgré la réduction prévue, recevront près de \$400 millions d'augmentations de salaire entre le 1er juillet 1982 et le 1er avril 1983. Nous croyons que les représentants des travailleurs doivent décider du partage de cette augmentation et nous sommes ouverts à discuter rapidement de l'ensemble des prochaines conventions collectives.

Il faut comprendre qu'il est impossible de choisir à la fois de ne pas sabrer dans les services, ne pas hausser les impôts, conserver le déficit à un niveau tolérable et ne pas diminuer la rémunération des employés de l'État. Si on s'élève contre des impôts meurtriers en période de récession, contre une croissance du déficit à un niveau qui menacerait notre avenir, il faut en toute logique accepter que l'État doive diminuer ses dépenses.

Dénoncer la loi 70 équivaut, en cas d'échec des négociations, à recommander au gouvernement de sabrer dans les services gouvernementaux et les programmes de transfert aux citoyens les plus démunis. Les critiques devraient indiquer à quelle enseigne ils logent. Il n'est que trop facile de jouer à celui qui a les mains propres et se plaindre ensuite que les gouvernements nagent dans l'indécision.

Le gouvernement du Québec a choisi: il ne taxera pas davantage, il n'hypothéquera pas l'avenir et ne supprimera pas de services essentiels à la population.

Nous n'avons pas le droit de laisser nos concitoyens dans l'insécurité. Nous n'avons pas le droit de cacher nos intentions aux employés du secteur public.

La loi 70, c'est l'assurance que ce ne sont pas les plus démunis de la société qui devront se sacrifier davantage si nous ne parvenons pas à un accord négocié.

# Le péril féministe...

par Micheline Carrier

Les personnes qui croient que le féminisme est dépassé ou sur le point de s'éteindre prennent des libertés avec l'histoire et leurs désirs pour des réalités.

À toute époque, de toute manière et en tout lieu, des personnes et des groupes ont réclamé des rapports humains civilisés, ce qui suppose que la domination masculine en soit exclue de même que le servage des femmes. Ces manifestations de féminisme ne disparaîtront pas tant que l'objectif ne sera pas atteint. Ceux que les luttes des femmes indisposent feraient bien de prendre leur mal en patience et de contribuer à éliminer les situations qui engendrent ces luttes.

Le féminisme, dont les multiples facettes rappellent la richesse des teintes de la nature, représente plus que jamais la pire menace pour les sociétés du monde. On dira que de tels propos inquiètent au lieu de rallier, mais on ne change pas la réalité en la niant ou en la camouflant. Le «péril» féministe menace des sociétés aussi différentes que les capitalistes, les communistes, les socialistes et autres de toutes tendances pour la raison que, malgré leurs différences profondes, elles partagent la même allégeance à l'ordre patriarcal, qu'elles soient d'Angleterre, du Japon, d'Iran, du Brésil, du Tchad ou du Québec.

Cet héritage commun et cette «fraternisation» au-delà des divergences offrent un premier indice d'une réelle division de l'humanité en classes sexuelles, division primitive et universelle, dont toutes les autres s'inspirent. Il est alors compréhensible que ces sociétés ressentent comme un séisme les assauts féministes contre leurs valeurs et qu'elles fassent front commun pour organiser la résistance. Des organismes internationaux comme l'ONU et l'UNESCO ont prouvé, par la complicité de leur silence devant l'esclavage de femmes et d'enfants pratiqué partout au monde, les intérêts de la classe en jeu.

D'ailleurs, la plupart des hommes trahissent cette appartenance à une classe sexuelle quand ils s'identifient tellement aux sociétés qu'ils ont créées, qu'ils se croient menacés d'extermination advenant qu'elles renoncent à imposer les seules valeurs masculines et à protéger tous les comportements d'hommes envers des femmes. Ce qui fait dire à Ti-Grace Atkinson, dans l'*Odyssée d'une amazone* (que tout homme devrait lire au moins une fois dans sa vie), que «c'est la conduite des hommes qui est l'ennemi (...). Ce sont les rôles sexuels — masculin et féminin — qui doivent être détruits, et non les individus qui, par hasard, possèdent un pénis ou un vagin, ou les deux, ou aucun. Mais nombre d'hommes auxquels j'ai parlé voient si peu de différences entre rôle et sexe qu'ils préféreraient mourir plutôt que de perdre leur rôle».

### ■ Politiques inflationnistes

Récemment la Compagnie Bell demandait qu'on lui accorde une hausse de ses tarifs car elle ne réalisait qu'un rendement de 13% alors qu'il était possible d'obtenir un meilleur rendement avec les banques et autres sociétés de placements. Si toutes les compagnies ayant un rendement inférieur à ce qui est offert par les banques et qui se trouvent dans une situation de monopole (ou vente de biens essentiels) augmentent ainsi leurs prix pour compenser, ce sera un mirage de vouloir faire baisser l'inflation en maintenant les taux élevés puisque c'est l'inverse qui se produit.

En maintenant ces taux élevés, les gouvernements encouragent à investir dans

glissement de la société à un point précis de leur anatomie fournit un indice de ce que les hommes estiment le siège de leur supériorité... Et on a maintenant plutôt envie d'en rire que d'en pleurer, car cela est dérisoire.

Pointé comme le premier ennemi des sociétés patriarcales qui, dans une perspective ultra-utopiste, aboliront toutes les autres divisions en classes ou groupes hiérarchisés bien avant de renoncer aux classes sexuelles, le féminisme est alors présenté par certains comme un mouvement contre les hommes. Comme si le servage des femmes était la condition *sine qua non* de leur existence et de la virilité. L'insécurité des hommes est grande et aboutit souvent au chantage émotif qui mine les femmes et les fait renoncer à vivre pour elles-mêmes.

L'insécurité des femmes est visible aussi et plusieurs, parmi les plus connues, ne peuvent parler de femmes et de leur engagement sans rassurer les hommes (ou se rassurent-elles elles-mêmes?) par des «j'aime les hommes quand même», «je suis féministe, mais pas contre les hommes» (accusation masculine qu'elles prennent au sérieux), ou par des reniements purs et simples comme «je ne suis pas féministe, mais...» alors que leurs réalisations et leurs engagements sont l'expression d'un féminisme.

Ces attitudes, qui dénotent la crainte de déplaire et ont l'air d'excuses de valets qui redoutent la foudre des maîtres, contribuent à semer la confusion sur la nature du féminisme et à accrédié les préjugés à l'égard de toute action féministe. Quel est donc ce type de rapports engendrant l'insécurité des uns et des autres, et pourquoi veut-on tellement le préserver?

Pendant qu'on se croit obligé de faire à longueur de jour des professions de foi et des déclarations d'amour à tous les hommes de la terre, qu'on met sa meilleure énergie à rassurer et à acheter, par des tâches accrues et de la culpabilité stérile, les quelques heures qu'on se consacre à soi-même, car il ne faut pas déranger le train-train quotidien de ces messieurs, les rapports humains n'évoluent guère. Les hommes pratiquent l'obstruction, les femmes se soumettent, oui, encore. Comment la vie des femmes peut-elle changer sans que les hommes ne changent quelque chose à la leur?

Ce chantage à l'amour ou à l'abandon est proprement odieux. Il nourrit la culpabilisation séculaire des femmes, levier important de l'ordre patriarcal. Quelles femmes oseront demander aux hommes quand ils comptent démontrer leur amour des femmes, qui n'est pas du tout évident?

Quand on ne pratique pas le chantage affectif, on dénigre les militantes féministes qui seraient des cinglées-castratrices-frustrées-mal-baisées-anti-hommes! (Qui donc les baisent, dit une amie, sinon les hommes eux-mêmes?) Tout ce plat parce que des femmes veulent s'assumer elles-mêmes et demandent aux hommes d'en faire autant. Toutes ces féministes deviennent, aux yeux de plusieurs hommes

inquiets, des lesbiennes. Un détail me turlupine. Si on additionne les circonstances où les hommes brandissent ainsi le drapeau de leur insécurité devant des femmes, il existerait un nombre effrayant de femmes lesbiennes. La race elle-même serait menacée d'extinction. Il faudrait savoir encore pourquoi il y en a tant.

Serait-ce pour juguler ce danger que des hommes se réunissent, «entre hommes», dans les clubs privés, les sports, les gouvernements, les tavernes, les maisons de jeux, les milieux d'affaires, les ghettos d'emplois, les établissements publics et autres? Serait-ce pour ce motif qu'ils ne sont pas là où vivent les femmes, qu'ils consentent à s'y trouver à la condition d'investir les lieux, et qu'ils sont si absents auprès des femmes-conjointes, des femmes-mères, des femmes-filles, des femmes-compagnes, des femmes-personnes? Et les mêmes hommes se disent abandonnés par les femmes.

Après chantage et dénigrement, on emploie la récupération pour endiguer le péril féministe. On se prétend scandalisé par les injustices envers les femmes, on emprunte le langage féministe, on tend bien les filets pour attraper des militantes et détourner l'énergie à d'autres fins. C'est la stratégie employée par les partis politiques, les syndicats, les mouvements pour l'égalité sociale, tels les socialistes, les marxistes et autres apparentés. Mais tous maintiennent rigoureusement l'inégalité entre hommes et femmes dans leur propre «maison». L'égalité qu'ils prétendent rechercher ne concerne donc que les hommes.

Si des femmes ne soutiennent pas les candidatures féminines qui s'avèrent tolérées ou sollicitées par les leaders en raison d'une certaine docilité à la doctrine dominante, il faut s'en réjouir. Refuser que des ambassadrices chargées de faire accepter des décisions, qui seraient contestées si les hommes les présentaient eux-mêmes, torpillent les années de travail qui furent nécessaires pour imposer des revendications légitimes; ce n'est pas une trahison, c'est même un devoir de solidarité envers la collectivité féminine. Inciter les femmes à appuyer une candidature pour la seule raison qu'elle est femme, c'est parfois ouvrir soi-même le piège de la récupération.

«Quand on ne peut détruire les postes de pouvoir, dit Ti-Grace Atkinson, on peut certainement s'abstenir de les occuper», à plus forte raison quand les occuper signifie cautionner la domination des hommes sur les femmes. Plutôt que de signer des blancs-seings à tout venant, peut-être conviendrait-il de discerner les vrais alliés des récupérateurs et d'exiger des preuves de bonne foi.

## Les oeuvres de Louis Caron en format de poche

Louis Caron

**L'Emmitouflé**

roman / Seuil

**L'EMMITOUFFLÉ**  
de nouveau disponible  
Le premier roman de Louis Caron.  
Prix Hermès et France-Canada.  
6,70\$

Louis Caron

**Le canard de bois**

Les Fils de la Liberté 1

**LE CANARD DE BOIS**  
Points Roman - No. 76  
Une histoire d'amour, entre une terre et un peuple, qui hantera longtemps notre mémoire.  
6,70\$

Seuil

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

PRIX FRANCE-QUÉBEC  
JEAN HAMELIN

## IONS SPÉCIALES · ÉMISSIONS SPÉCIALES · ÉMISSIONS

Ce soir à 19h30



Message du Premier ministre du Québec

Demain soir à 19h30



Message du Chef de l'Opposition officielle

Radio Québec

L'autre télévision

17 Montréal Câble 8

Jean-Pierre PERRAULT  
Brossard, 14 avril

